

L'ÉGLISE
UNE ESQUISSE DE SON HISTOIRE
PENDANT VINGT SIÈCLES
6e partie
LA PAPAUTÉ ET LE PAPISME

LA PAPAUTÉ ET LE PAPISME

Tandis que le mahométisme, la religion du faux prophète, envahissait de vastes contrées, principalement en Orient, et en faisait presque disparaître le nom chrétien, que devenait l'Église? Laissant de côté ce que l'on nomme l'église grecque et les diverses sectes chrétiennes de l'orient, nous nous occuperons de l'Église occidentale, c'est-à-dire de celle qui s'était étendue dans les contrées de l'ouest de l'Europe. Elle subsiste encore maintenant, bien qu'amoindrie, et prend le nom d'église catholique, apostolique et romaine. Nous en avons déjà dit quelques mots.

Cette église constitue un vaste système qui s'est formé peu à peu sur les ruines de l'église primitive à laquelle elle prétend se rattacher, mais dont elle n'est que la corruption, et qui s'est développé surtout dans les siècles d'ignorance et de ténèbres du moyen âge. Elle se pare du titre de *catholique ou universelle*, mais bien à tort, car nombre de ceux qui professent le christianisme, comme les adhérents aux églises d'Orient et aux diverses dénominations protestantes, se sont séparés d'elle. Elle prend le nom d'apostolique, parce qu'elle se dit fondée par des apôtres, ce qui est inexact, et parce qu'elle prétend suivre leurs enseignements, dont, au contraire, elle s'est complètement écartée, ainsi que son histoire et ses doctrines le montrent. Enfin, elle ajoute à ces titres celui de romaine, et à bon droit, parce que le pape, qui dans l'origine, était simplement l'évêque de Rome, en est le chef suprême. De là vient le nom de Romanisme que l'on donne à l'ensemble de son organisation, de son culte et de ses doctrines. On les désigne aussi sous le nom de papauté et de papisme, le premier de ces mots s'appliquant à la suite des papes et à leur pouvoir, le second au système religieux dont le pape est le chef.

LA PAPAUTÉ

L'église romaine dit être la seule vraie église, et ses docteurs prétendent que hors d'elle il n'y a point de salut. C'est ainsi que, par la crainte d'être perdues, elle retient dans son sein quantité d'âmes ignorantes. Cette prétention est-elle vraie? Ceux qui ne possèdent pas la Bible, la parole de Dieu, peuvent le croire sur la foi des prêtres et des catéchismes qui les instruisent, mais que dit l'Écriture sainte? C'est que la vraie Église — l'Église de Dieu — est formée de tous les vrais croyants au Seigneur Jésus, qui sont lavés de leurs péchés dans le sang de l'Agneau et scellés de l'Esprit Saint, qu'ils appartiennent ou non à l'église romaine. Ils ne sont pas sauvés parce qu'ils font partie d'une église ou d'une forme religieuse quelconque, mais ils sont sauvés parce qu'ils croient au Seigneur Jésus, et alors ils appartiennent à l'Église ou l'Assemblée de Dieu. L'Écriture dit: «Crois au Seigneur Jésus, et tu seras sauvé», et non crois à l'Église; et encore: «Il n'y a de salut en aucun autre (que Jésus); car aussi il n'y point d'autre nom sous le ciel, qui soit donné parmi les hommes, par lequel il nous faille être sauvés» (Actes 16:31; 4:12); mais elle ne dit pas «hors de l'église romaine ou d'une autre, il n'y a point de salut».

L'église romaine, comme celle d'Orient et d'autres systèmes religieux dans la chrétienté, se compose de deux classes de personnes, le clergé et le peuple ou les laïques: distinction que nous ne trouvons pas dans la parole de Dieu. Le Seigneur disait à ses disciples: «Vous êtes tous frères.» (Matthieu 23:8.) Il est vrai que, dans sa grâce, il a donné des apôtres et prophètes, des évangélistes, des pasteurs et docteurs, pour fonder et former l'Église ou l'Assemblée, puis pour l'édifier, la nourrir, l'exhorter et l'instruire (Éphésiens 4:11-13); mais ils ne constituent pas une caste à part; ils sont des serviteurs de Christ et de l'Église (Colossiens 1:23-25), et des membres du corps de Christ, sans plus de prérogative ou d'autorité que le plus faible chrétien (1 Corinthiens 12:13, 18-23, 28.)

Le clergé, dans l'église romaine, comprend tous les prêtres, évêques, archevêques, cardinaux, et enfin à la tête de tous, le pape, qui s'intitule chef de l'Église et vicaire de Jésus Christ, c'est-à-dire son représentant ou son substitut sur la terre. On peut aisément voir combien cette prétention est contraire à la parole de Dieu. Celle-ci nous dit que Christ, dans le ciel, est le Chef ou la Tête de l'Église ou l'Assemblée qui est son corps (Éphésiens 1:22-23; Colossiens 1:18), et nulle part, elle ne nous parle d'un chef sur la terre. Sur quoi donc les papes de Rome s'appuient-ils pour s'arroger une telle position? Ils disent que c'est comme successeurs de l'apôtre Pierre, qui, d'après eux, était le chef des apôtres, et qui a été le premier évêque ou pape de Rome, selon leur dire. Ils citent comme preuve les passages où il est dit: «Tu es Pierre¹; et sur cette pierre², je bâtirai mon assemblée (ou église), et les portes du hadès³ ne prévaudront point contre elle.» Et encore: «Je te donnerai les clefs du royaume des cieux; et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux; et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux.» (Matthieu 16:18-19.) Mais ni ces passages, ni aucun autre dans l'Écriture, ne disent que Pierre eût une autorité quelconque sur les autres apôtres. En premier lieu, le roc sur lequel l'Église est bâtie, n'est pas Pierre, mais la vérité contenue dans la confession qu'il fit que Jésus était «le Christ, le Fils du Dieu vivant» (Verset 16.) Pierre n'était qu'une pierre dans l'édifice de l'Église qui devait s'élever après la mort, la résurrection et l'ascension du Seigneur. Il est vrai que les apôtres et prophètes sont le fondement de l'Église, mais Pierre ne l'est pas plus qu'un autre (Éph. 2:20; Apoc. 21:14), et la maîtresse pierre du coin n'est pas Pierre, mais Jésus Christ, comme Pierre lui-même le dit (1 Pierre

1. Littéralement «une pierre».

2. Littéralement «ce roc».

3. Le hadès, le lieu invisible, où les âmes des hommes vont après la mort. Ce mot a été traduit improprement par enfer.

2:4-6). Ainsi les prétentions des papes n'ont aucun fondement de vérité et ravissent au Seigneur Jésus sa gloire.

Les docteurs de l'Église romaine prétendent aussi que les paroles du Seigneur à Pierre: «Pais mes brebis» et «pais mes agneaux» (Jean 21:15-17), sont une preuve que Pierre et ses successeurs étaient établis sur les prêtres en général, désignés par les brebis, et sur les laïques, représentés par les agneaux. Mais la triple exhortation du Seigneur avait pour but de réintégrer Pierre après sa chute, et de lui confier les agneaux et les brebis de la circoncision, c'est-à-dire les Juifs qui se convertiraient. Pierre était essentiellement l'apôtre de la circoncision, c'est-à-dire l'envoyé du Seigneur auprès des Juifs, comme Paul était l'apôtre de l'incirconcision, c'est-à-dire l'envoyé du Seigneur auprès des nations, des païens (Galates 2:7-10), bien qu'à l'occasion, Pierre ait prêché l'Évangile aux nations, et Paul aux Juifs. À qui s'adresse la première épître de Pierre? C'est aux Juifs convertis dispersés parmi les nations. Et d'où l'écrivait-il? De Babylone, loin de Rome, au milieu des nombreux Juifs qui s'y trouvaient (1 Pierre 1:1; 5:13). Qu'il ait jamais été à Rome, est une chose douteuse; qu'il en ait été le premier pape, n'a point de fondement solide.

Enfin, quant aux clefs du royaume des cieux confiées à Pierre, en tout cas ce ne sont pas celles du ciel. Il ouvrit le royaume des cieux aux Juifs le jour de la Pentecôte, en leur annonçant l'Évangile, et il l'ouvrit à Corneille et aux gentils, en leur prêchant Christ (Actes 2:36-41; 10:43-48). Les Juifs y étaient reçus, bien qu'ils eussent rejeté Christ, s'ils se repentaient et croyaient en Lui; et les gentils, bien que n'y ayant aucun droit, y étaient aussi reçus en croyant au Seigneur, et ainsi des deux peuples, Christ n'en faisait qu'un (Éphésiens 2:13-15). C'est ainsi que Pierre fit usage des clefs qui lui étaient confiées par le Seigneur. Il lia et délia, en annonçant aux uns et aux autres que leurs péchés étaient

pardonnés s'ils croyaient au Seigneur Jésus; mais que, s'ils étaient incrédules, ils périraient. Mais lier et délier n'appartenait pas seulement à Pierre. Le Seigneur dit que c'est le privilège des deux ou trois assemblés en son nom, c'est-à-dire de toute assemblée ou église de Dieu, si peu nombreuse soit-elle; et il étend le même privilège de remettre ou retenir les péchés à tous les disciples individuellement (Matthieu 18, 18-20; Jean 20, 23). Sans doute que le Seigneur accorda un grand honneur à Pierre; mais a-t-il eu des successeurs? Nulle part, dans la parole de Dieu, il n'est question de succession apostolique, ni de succession d'aucun genre à des charges ecclésiastiques. Paul, avant son départ, dit aux anciens d'Éphèse. «Je vous recommande à Dieu, et à la parole de sa grâce» (Actes 20:32), et non aux prêtres, aux évêques, ni au pape, ni à l'Église.

À proprement parler, le clergé, et le pape à sa tête, est ce qui constitue l'église romaine. Ils forment une caste à part, et sont les intermédiaires entre Dieu et les hommes. Les laïques ne sont rien, et n'ont qu'à recevoir et croire les yeux fermés ce que l'Église dit; car l'Église n'a pas erré, et ne peut errer, disent les docteurs romains. Elle est infaillible dans ses enseignements, et son chef, le pape, est infaillible. Aux laïques appartient d'obéir, et ceux qui, laïques ou non, ne se soumettent pas en tout aux enseignements de l'Église ou s'en écartent, sont des *hérétiques*, que l'Église rejette de son sein, et même, quand elle en a eu le pouvoir, elle les a livrés au bras séculier pour être punis. C'est ainsi qu'au moyen âge surtout, ont sévi de, cruelles persécutions contre les saints qui s'attachaient à la parole de Dieu et dont l'église romaine a versé le sang (Apocalypse 17:6).

L'Écriture, qui parle d'anciens et de serviteurs de Dieu dans l'Assemblée ou l'Église, ne forme d'eux nullement une caste à part. Ils sont appelés à être les modèles du troupeau, et ne doivent pas dominer sur lui (1 Pierre 5:2-4). Ils sont établis de Dieu, et non par l'homme, ni en vertu d'une succession (Actes

20:28). Et quant à l'Église, elle n'enseigne pas, mais elle doit être la colonne et le soutien de la vérité (1 Timothée 3:15), et cette vérité est la parole de Dieu, que les serviteurs de Dieu annoncent, expliquent et appliquent, et que l'Église a la responsabilité de maintenir. Or l'église romaine, loin d'être la colonne de la vérité, enseigne et soutient l'erreur.

L'église romaine se vante aussi de son *unité*. Elle est une en effet extérieurement, en ce sens que tous ceux qui professent la reconnaître sont soumis à son joug. La vraie Église de Christ, l'Assemblée qui est son corps, est seule réellement *une*, selon ce que dit l'apôtre «Il y a un seul corps», dont Christ est la Tête, et dont tous les vrais croyants sont les membres (Éphésiens 1:23; 4:4; 1 Corinthiens 12:12-13). Mais l'Église a sa manifestation extérieure, et aurait dû en cela montrer l'unité. Malheureusement Satan a réussi à y semer la division; l'Église a manqué, et l'on ne voit, dans ce qui se nomme la chrétienté, que divisions et sectes.

On aurait peine à s'imaginer, si l'histoire ne l'attestait, jusqu'où l'ambition et l'orgueil ont conduit les papes de Rome. Non contents de dominer sur le clergé entier et par le clergé sur le peuple, ils prétendirent être au-dessus des princes, des rois et des empereurs. Tous leurs efforts, durant des siècles, ont tendu à établir ce pouvoir universel, au temporel aussi bien qu'au spirituel. Sans entrer dans des détails, ni présenter l'histoire des usurpations successives des papes dans, ces deux domaines, je citerai quelques exemples.

Le pape Grégoire VII¹, homme énergique, qui voulait réformer l'Église et la purifier de la corruption profonde dans laquelle le clergé était tombé, disait dans son orgueil: «Le pontife romain est évêque universel; son nom n'a point son pareil dans le monde entier. À lui seul appartient de déposer les évêques, comme aussi de les réintégrer. Tous les princes sont tenus de lui baiser les pieds. Il a le droit de déposer les empereurs, et de délier les sujets de leurs devoirs envers eux... Tous les royaumes doivent être regardés comme des fiefs (comme dépendants) du siège de Saint-Pierre. L'Église ne doit pas être la servante des princes, mais leur maîtresse. Ayant reçu le pouvoir de lier et délier dans le ciel, à plus forte raison l'a-t-elle dans les choses terrestres.» Ces paroles audacieuses rappellent ce que nous dit l'Esprit Saint, au 17^e chapitre de l'Apocalypse, où la fausse église, appelée Babylone, est représentée comme une femme assise sur la bête qui figure la puissance impériale (Versets 3 à 6).

C'est ce même pape qui exigea que tous les ecclésiastiques fussent voués au célibat, afin d'avoir toute une armée d'hommes dégagés des liens de famille et dévoués à l'église romaine, et qui n'attendaient que de Rome leur mot d'ordre. Auparavant les prêtres pouvaient être mariés ou non; les moines seuls ne devaient pas l'être. Grégoire voulut que les prêtres qui étaient mariés se séparassent de leurs femmes, et comme un grand nombre se révoltaient contre cette mesure, il leur dit: «Peut-il espérer d'avoir le pardon de ses péchés, celui qui méprise l'homme qui ouvre et ferme à sa volonté la porte du ciel²? Ceux-là attirent sur leurs têtes la colère divine et la malédiction apostolique.» Ce célibat forcé n'est-il pas en opposition avec ce que nous apprend Paul, quand il dit: «Il faut que le surveillant (ou

1. Il occupa le siège pontifical de 1073 à 1085.

2. Nous voyons par ces paroles quelle autorité Grégoire VII attribuait aux papes. Qui peut ouvrir ou fermer, si ce n'est Christ? (Apocalypse 3:7.)

évêque) soit irrépréhensible, mari d'une seule femme» (1 Timothée 3:2), et qu'à Tite il dit que l'ancien (ou prêtre) «soit mari d'une seule femme»? (Tite 1:6). Et n'est-ce pas la réalisation des paroles prophétiques de Paul: «Défendant de se marier»? (1 Timothée 4:3).

Innocent III, l'un des successeurs de Grégoire¹, et grand persécuteur des fidèles de son temps, disait: «Le serviteur que le Seigneur a établi sur son peuple, est le vicaire de Christ, le successeur de saint Pierre. Il est l'oint du Seigneur: entre Dieu et les hommes: au-dessous de Dieu, au-dessus des hommes; moindre que Dieu, plus que l'homme. Il juge tout et n'est jugé par personne.» Quel langage audacieux et blasphématoire, qui rappelle ce que l'apôtre dit de l'homme de péché! (2 Thessaloniens 2:3-4.) Ce n'est pas que les papes soient l'homme de péché: celui-ci paraîtra quand les saints auront été ravis auprès du Seigneur, mais ils portent le même caractère d'orgueil. Quelle différence avec Pierre, dont ils se disent les successeurs! Le saint apôtre écrivait: «J'exhorte les anciens qui sont parmi vous, moi qui suis ancien avec eux»², et non au-dessus d'eux.

Quels sombres temps que ceux que l'on nomme le moyen âge! Pour tenir les princes et leurs sujets sous leur domination et celle du clergé, les papes se servirent d'une arme redoutable, surtout dans ces temps d'ignorance et de superstition. C'est l'interdit. Plus tard, ils établirent le terrible tribunal de l'inquisition, dont nous parlerons.

L'interdit était une sentence par laquelle étaient défendus l'administration des sacrements, le culte public et les funérailles ecclésiastiques, c'est-à-dire accomplies avec les cérémonies de l'église.

1. Il fut pape de 1198 à 1216.

2. 1 Pierre 5:1.

L'interdit pouvait être prononcé contre une personne; elle était ainsi excommuniée, privée de tout culte, ne pouvant entrer dans une église, et considérée comme un lépreux avec qui on ne devait avoir aucune communication. Elle était séparée de la communion chrétienne et bannie du royaume céleste, disait Rome. Les papes, au temps de leur puissance, osèrent frapper d'interdit des rois et des empereurs, comme l'histoire nous l'apprend, et causèrent ainsi de grands troubles et des guerres. Quelquefois l'interdit frappait une ville, un territoire ou un pays, et alors tous les habitants étaient comme excommuniés. Les enfants restaient sans baptême, on ne sonnait plus les cloches pour appeler les fidèles aux églises, on ne célébrait aucun culte, ni cérémonie religieuse, le clergé ne portait plus aux malades et aux mourants les consolations de la religion, et les morts étaient portés en terre sans qu'un prêtre les accompagnât. La terreur était ainsi jetée dans les âmes simples et superstitieuses de cette époque. Tel est encore un trait de la puissance que les papes s'étaient arrogée sur les âmes pour les soumettre.

On comprend que les princes et les peuples portassent impatiemment ce joug et cherchassent à s'y soustraire. Depuis les temps de la Réformation, l'église romaine a dû renoncer à faire valoir ses prétentions de domination sur les princes et leurs sujets, et à se servir de l'interdit. Mais au fond, elle n'a pas changé. Ne pouvant dominer ouvertement, elle cherche à s'assujettir les consciences, et a bien des moyens pour y parvenir, étant d'une habileté consommée pour arriver à ses fins. C'est une puissance en apparence très déchuë et amoindrie, mais qui subsiste toujours et a une grande vitalité. Nous vivons au milieu d'elle, et elle est industrieuse pour attirer à elle et séduire les âmes par ses cérémonies, son culte pompeux qui parle aux sens, et parce qu'elle sait revêtir un beau semblant de piété et de vérité, de manière à répondre aux besoins religieux de certaines âmes. Et c'est parce qu'on peut aisément se

laisser enlacer par les séductions (Apocalypse 2:20) de cette église qui se dit la seule vraie, qu'il est bon qu'elle soit présentée sous ses véritables traits, en présence de la parole de Dieu.

Mais avant de parler de ses enseignements erronés, il faut nous rappeler qu'elle confesse et conserve les grandes vérités fondamentales que nous enseigne la parole de Dieu. Ainsi, elle maintient qu'il n'y a qu'un seul Dieu en trois Personnes, le Père, le Fils, et le Saint Esprit. (Matthieu 28:19.) Elle confesse aussi que Jésus Christ, le Fils unique et éternel de Dieu, une Personne divine, est devenu un homme sur la terre, pour accomplir sur la croix la rédemption des pécheurs. (Jean 1:1-18.) Elle reconnaît qu'il y a un ciel pour les sauvés, et un enfer pour les incrédules. Il peut donc y avoir, et il y a eu dans son sein de vrais enfants de Dieu, des âmes qui, croyant simplement au nom, à l'amour et au sacrifice du Seigneur Jésus, sont sauvés, car «celui qui croit au Fils a la vie éternelle.» (Jean 3:36.) Mais l'église romaine a enfoui ces saintes vérités et d'autres qui s'y rapportent, sous un amas d'ordonnances, de cérémonies et de pratiques extérieures, et y a joint quantité d'erreurs, de sorte que ce sont ces choses-là qui prédominent, et qu'elle présente comme nécessaires au salut, au lieu de la foi simple au Seigneur Jésus. De cette manière, les âmes sont retenues loin de Dieu et du Sauveur, et ainsi elles sont privées de la paix; et de plus, elles sont livrées, comme nous le verrons, à une idolâtrie pire que celle du paganisme. Le christianisme par elle est entièrement défiguré, et quantité d'âmes sont conduites à la perdition.

On demandera peut-être: «Cette église ne reconnaît-elle donc pas la Bible, les Écritures, comme la parole de Dieu, puisqu'elle s'écarte tellement de son enseignement?» Oui, certainement elle les reconnaît comme telle, et c'est même un fait digne de remarque que c'est elle qui a conservé ce dépôt des Écritures qui la condamnent, de même qu'autrefois les Juifs conservaient l'Ancien Testament

(Romains 3:2.) C'est dans les couvents de l'église romaine que des moines copiaient les manuscrits de la Bible et les gardaient soigneusement. Mais comme les Juifs l'avaient fait aussi — sans parler des livres apocryphes¹ qu'elle a joints au saint volume — elle a mis à côté de l'Écriture la tradition qu'elle nomme la parole de Dieu non écrite, et dont elle prétend avoir le dépôt. C'est sur la tradition qu'elle appuie ses erreurs et ses pratiques religieuses, et ainsi, comme autrefois le Seigneur le reprochait aux Juifs, elle annule l'Écriture par ses traditions. (Matthieu 15:3-6.)

Mais il y a plus. Une autre chose empêche les âmes soumises au joug de l'église romaine de venir s'éclairer à la pure lumière de la parole de Dieu. Elle défend aux laïques la lecture des saintes Écritures. Le clergé peut les lire, mais c'est à l'église de les interpréter, et ceux qui s'écartent du sens qu'elle leur donne sont condamnés. Il était même défendu autrefois de les traduire en langue vulgaire, et si le fait se produisait, on brûlait les exemplaires que l'on pouvait saisir. Telle était la loi au moyen âge. Nous en avons la preuve dans un décret du concile de Toulouse tenu en 1229, qui le premier défendit d'une manière formelle la lecture de la Bible. «Nous défendons aussi au commun peuple, de posséder aucun des livres de l'Ancien ou du Nouveau Testament, sauf peut-être le Psautier, ou le Bréviaire, ou les Heures de la Sainte Vierge, que quelques-uns par dévotion désireraient posséder, mais avoir un seul même de ces livres en langue vulgaire est strictement défendu.» Or l'on sait que les Heures de la Vierge, livre de dévotions adressées à la Vierge, ne font pas du tout partie des Écritures, non plus que le Bréviaire qui, à côté de portions de la Bible, renferme beaucoup de choses qui lui sont contraires.

1. Les livres apocryphes (ou cachés) sont des compositions qui n'ont jamais été reçues comme inspirées, par les Juifs, auxquels les oracles de Dieu ont été confiés (Romains 3:2); néanmoins le concile de Trente (dans le seizième siècle) les a déclarés divins.

Mais le clergé ne voulait pas que le peuple illettré et aveuglé s'aperçût de cette distinction. C'était en effet un temps de grande ignorance où un bien petit nombre de personnes savaient lire. Le clergé en profitait pour exercer une autorité d'autant plus absolue sur le peuple. Il usait aussi de son influence pour engager le pouvoir civil à défendre la lecture de la Bible. Ainsi, en 1394, un arrêt de la Chambre des Lords en Angleterre l'interdisait. Les prêtres disaient à propos de la traduction de la Bible en langue vulgaire: «Hélas! la perle de l'Évangile est maintenant jetée aux pourceaux et foulée par eux. L'Évangile que Christ avait donné au clergé pour qu'il le garde, devient maintenant le partage des laïques.»

On dira peut-être: «C'est dans le moyen âge seulement que les choses se passaient ainsi.» Ce serait une erreur de le penser. En l'an 1526, ce que l'on nomme le moyen âge était passé, et l'Anglais Tyndall, un serviteur de Dieu, avait traduit dans sa langue maternelle et fait imprimer le Nouveau Testament. L'évêque de Londres ayant appris que ces livres étaient destinés à être répandus en Angleterre, acheta toute l'édition et la fit brûler à Londres. En 1530, le même fait se renouvela. On ne se contentait même pas de brûler les saintes Écritures; maintes fois le même sort atteignait ceux qui les possédaient et les lisaient. Ainsi, en 1519, une pauvre veuve, mère de plusieurs enfants, fut brûlée vive, parce qu'on avait trouvé sur elle l'oraison dominicale, les dix commandements et le symbole des apôtres en anglais. Telle était la frayeur qu'inspirait au clergé la parole de Dieu. Pourquoi? Parce que la Bible condamne les erreurs et les pratiques de l'église de Rome. Le clergé, en voyant l'usage que de prétendus hérétiques faisaient des Écritures, pour dévoiler et combattre les abus et les fausses doctrines de cette église, ne trouvait rien de mieux que d'en défendre la lecture, de peur que les âmes ne vinsent à la lumière. Il inculquait au peuple la pensée — et il cherche encore à le faire — que les laïques ne peuvent com-

prendre la Bible et que, par sa lecture, ils risquent le salut de leur âme. Un évêque anglais qui vivait à la même époque que la veuve dont j'ai parlé, disait du haut de la chaire: «Ôtez ces traductions nouvelles (celles de la Bible), sans cela une ruine totale menace la religion de Jésus Christ.» Il voulait dire par là l'église romaine. Et il suppliait le roi de fermer à ce livre l'entrée du royaume.

Mais de nos jours, dira-t-on, il n'en est pas ainsi. L'église romaine ne change pas. De nos jours, il est vrai, les prêtres catholiques ont traduit en langage vulgaire les saintes Écritures, mais un laïque soumis à l'église n'osera pas les lire sans l'approbation du prêtre, et il faudra qu'il accepte l'interprétation que l'église donne. Il est même telle contrée où, si le prêtre apprend qu'une personne ou une famille possède la Bible, il se la fera remettre pour la brûler. Bien plus, en 1883, à Barcelone, par ordre du gouvernement, un certain nombre d'exemplaires des Évangiles furent livrés aux flammes. Et un journal non seulement approuvait ce fait, mais exprimait le désir que les hérétiques qui cherchaient à répandre ce livre partageassent le même sort. On voit donc que si l'église romaine ne peut plus, comme au moyen âge, dresser des bûchers et y faire périr ceux qui ne se soumettent pas à elle, son esprit est resté le même. Elle est figurée dans la parole de Dieu par «la femme enivrée du sang des saints, et du sang des témoins de Jésus.» (Apocalypse 17:6.) Nous verrons, dans la suite de ces pages, combien, hélas! cela est vrai.

Quant à la défense de lire les Écritures, cela est totalement opposé au témoignage qu'elles rendent. Même un jeune enfant, je veux dire Timothée, avait dès son jeune âge la connaissance des saintes lettres qui rendent sage à salut. (2 Timothée 3:15.) Paul adjurait les saints que ses lettres fussent lues à tous les saints frères (1 Thessaloniens 5:27), et qu'elles passassent d'une assemblée à une autre. (Colossiens 4:16.) L'Esprit Saint louait les Béréens de ce qu'ils contrôlaient par les Écritures les paro-

les même d'un apôtre. (Actes 17:11.) Souvenons-nous aussi des paroles de notre Seigneur et Sauveur: «Sondez les Écritures, car vous, vous estimez avoir en elles la vie éternelle, et ce sont elles qui rendent témoignage de moi.» (Jean 5:39.) Tenons donc ferme à la sainte Parole par laquelle nous pouvons juger de toutes choses.

LES SACREMENTS DANS L'ÉGLISE ROMAINE

Après les quelques pages que nous avons consacrées à la papauté, et passant sous silence la triste histoire de la succession des papes, chefs de l'église romaine, nous passerons à l'examen du culte, des pratiques et des doctrines de cette église, ce que l'on nomme spécialement le papisme.

Dans le Nouveau Testament, le Seigneur a établi seulement deux ordonnances. D'abord le baptême¹, qui est le signe de l'introduction dans l'Église, la maison de Dieu sur la terre, fondée sur la mort et la résurrection du Seigneur. Mais le baptême ne sauve pas, ne lave pas du péché, ne régénère pas, comme l'enseigne l'église romaine. L'apôtre Pierre le dit expressément². Par conséquent, quand le Seigneur Jésus dit à Nicodème: «Si quelqu'un n'est né d'eau et de l'Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu»³, l'eau ne désigne pas le baptême, mais la parole de Dieu, comme Jacques le dit en parlant des chrétiens: «De sa propre volonté», Dieu, le Père des lumières, «nous a engendrés (ou fait naître) par la parole de la vérité»⁴. C'est pourquoi l'apôtre Paul dit: «Dieu... nous sauva... selon sa propre miséricorde, par le *lavage de la régénération* et le renouvellement de l'Esprit Saint»⁵. Et Pierre

1. Matthieu 28:19.

2. «Or cet antitype (l'antitype de l'arche) vous sauve aussi maintenant, c'est-à-dire le baptême, non le *dépouillement de la saleté de la chair*, mais la demande à Dieu d'une bonne conscience, par la résurrection de Jésus Christ.» (1 Pierre 3:21.)

3. Jean 3:5

4. Jacques 1:18.

5. Tite 3:5.

dit aussi: «Vous êtes régénérés (ou nés de nouveau)... *par la vivante et permanente parole de Dieu*»¹. Ce n'est donc pas le baptême d'eau qui produit la nouvelle naissance, sans laquelle on ne peut entrer dans le royaume de Dieu, mais c'est la parole de Dieu reçue dans le cœur et appliquée à l'âme par la puissance de l'Esprit Saint. C'est l'Esprit Saint qui, par le moyen de la Parole, produit en nous une nature et une vie nouvelles. Le Seigneur dit — «Celui qui entend *ma parole*, et qui croit celui qui m'a envoyé, a la vie éternelle»². Ainsi il ne suffit pas d'avoir été baptisé et de porter le nom de chrétien. Pour posséder la vie éternelle, il faut croire du cœur au nom du Fils de Dieu.

L'église romaine, au contraire, présente le baptême comme nécessaire au salut, de sorte qu'un petit enfant serait perdu, s'il venait à mourir non baptisé, et qu'un adulte qui aurait la foi au Seigneur et mourrait sans baptême ne serait pas sauvé. L'Écriture nous dit quant aux petits enfants que Jésus est venu les sauver (Matthieu 18:11, 14), et quant à ceux qui sont en âge de raison, elle déclare simplement que celui «qui croit au Fils a la vie éternelle» (Jean 3:36), sans qu'il soit question de baptême. Les apôtres du Seigneur furent-ils baptisés du baptême chrétien? Non. Le brigand converti sur la croix fut-il baptisé? Non, et cependant il alla le même jour au Paradis. Toutefois, bien que le baptême d'eau ne sauve pas, celui qui n'aurait pas été baptisé doit l'être par obéissance au Seigneur.

L'église romaine a aussi ajouté plusieurs choses à l'ordonnance du Seigneur. D'abord elle veut que l'eau du baptême soit additionnée de sel et consacrée par le prêtre — c'est l'eau bénite, à laquelle on attribue bien des vertus, entre autres celle de chasser le démon loin des baptisés. Ensuite, sauf des cas

1. 1 Pierre 1:23.

2. Jean 5:24.

extrêmes, le prêtre seul a le droit d'administrer le baptême. Nous ne voyons rien de semblable dans l'Écriture. C'est d'eau pure et simple que l'on se servait pour baptiser c'est Ananias, un simple disciple, qui baptise Paul c'est Philippe, qui n'était que diacre ou serviteur, qui baptise l'officier éthiopien; ce sont les frères de Joppé, venus avec Pierre, qui administrent le baptême à Corneille et aux autres convertis. (Actes 8:38; 9:18; 22:16; 10: 47-48.)

La seconde ordonnance est la Cène ou souper du Seigneur. Jésus l'a instituée avant sa mort, lorsqu'il était pour la dernière fois à table avec ses bien-aimés disciples et qu'il avait mangé avec eux la Pâque¹. Mais après être monté dans la gloire, il a rappelé à l'apôtre Paul ce qu'il avait établi la nuit qu'il fut livré, pour que tous les vrais croyants y participent². Nous voyons par là combien notre précieux Sauveur tient à ce que la Cène soit célébrée, de même qu'autrefois l'Éternel tenait à ce que les enfants d'Israël ne négligeassent pas de garder l'ordonnance de la Pâque, qui leur rappelait leur délivrance du pays d'Égypte³. C'est que la Cène rappelle aussi aux chrétiens la délivrance bien plus grande dont ils sont les objets. Elle remet en mémoire aux croyants que Christ, dans son amour, a souffert et est mort pour eux. C'est pourquoi Il est appelé «notre Pâque». «Notre pâque, Christ», dit Paul, «a été sacrifiée» pour nous⁴. La Cène du Seigneur se célèbre très simplement, quand on suit la parole de Dieu. Le pain que l'on rompt et qui est partagé entre tous, représente et rappelle le corps du Seigneur qui a été livré pour nous et offert en sacrifice sur la croix. Le vin contenu dans la coupe, à laquelle

1. Luc 22:19-20.

2. 1 Corinthiens 11:23-26.

3. Deutéronome 16:1-2; Exode 12:21-27; 34:18; Lévitique 23:5; Nombres 28:16-17.

4. 1 Corinthiens 5:7.

tous participent, parce que le Seigneur a dit: «Buvez-en tous»¹, est le mémorial du sang précieux de Christ, l'Agneau sans défaut et sans tache, qui a été versé pour la rémission des péchés afin de nous racheter et de nous purifier du péché². Et le Seigneur a dit en instituant la Cène, soit en rompant le pain, soit en distribuant la coupe: «Faites ceci en mémoire de moi.» Quelle chose douce et précieuse pour le cœur du chrétien de se rappeler d'une manière spéciale, chaque premier jour de la semaine, le grand et ineffable amour du Sauveur envers lui! Et il le fait en communion d'amour avec les autres croyants, qui sont, comme lui, membres du corps de Christ³.

L'apôtre Paul rappelle encore une chose relativement à ce saint repas. Il dit: «Toutes les fois que vous mangez ce pain et que vous buvez la coupe, vous annoncez la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne»⁴. Ainsi, dans la Cène, nous sommes mis en présence de l'amour infini du Seigneur mort pour nous, nous annonçons cette mort au monde coupable, puis nos pensées sont portées en avant vers ce bienheureux jour où Christ reviendra pour consommer sa victoire en transformant nos corps et en nous introduisant dans la gloire avec Lui. Tout nous parle là de son amour. Quel bonheur d'avoir sa place à la table du Seigneur! Mais l'église romaine a complètement travesti la Cène du Seigneur dans ce qu'elle appelle la messe, dont nous parlerons plus tard.

1. Matthieu 26:27.

2. 1 Pierre 1:18-19; 1 Jean 1:7; Apocalypse 1:5.

3. 1 Corinthiens 12:13; 10:17; Éphésiens 5:30.

4. 1 Corinthiens 11:26.

Ces ordonnances du Seigneur sont appelées par quelques-uns, et surtout par l'église romaine, des *sacrements*. À ce mot se rattache l'idée qu'elles confèrent une certaine grâce spirituelle à celui qui y a part. Nous avons vu qu'aucune grâce n'est conférée par le baptême. C'est un privilège, sans doute, d'être introduit par le baptême dans la maison de Dieu sur la terre; mais le baptême n'est qu'un signe. Il n'apporte aucun changement dans l'âme de celui qui le reçoit. C'est un très grand privilège de participer à la Cène du Seigneur; mais on le fait et on en jouit, parce que l'on est déjà sauvé par la mort du Christ, que l'on est membre de son corps, et béni en Lui *de toute bénédiction spirituelle*¹. On est heureux de rappeler son amour, on Lui rend grâces et on rend grâces au Père qui nous a introduits dans le royaume du Fils de son amour, et nous a donné une part avec les saints dans la lumière². On adore le Père et le Fils par l'Esprit Saint qui nous a été donné; mais on a déjà tout reçu en fait de grâces. Seulement dans la Cène, le croyant jouissant de tout ce qu'il a reçu en bénit son Seigneur et son Dieu, et c'est une grâce de pouvoir le faire.

1. Éphésiens 1:3.

2. Colossiens 1:12-14.

LA CONFIRMATION ET LA PÉNITENCE

Revenons maintenant à ce qu'enseigne l'église de Rome au sujet des sacrements. Non contente des deux ordonnances établies par le Seigneur, elle a, de son chef, ajouté cinq sacrements au baptême et à la Cène. Le fameux concile de Trente, tenu dans le XVIIe siècle, et qui a fixé la doctrine romaine, énumère ainsi les sacrements: le baptême, la confirmation, l'eucharistie¹ ou cène, la pénitence, l'extrême onction, l'ordre (le caractère ecclésiastique des prêtres), et le mariage. À part le baptême et la Cène, les autres sacrements sont des inventions humaines dont nous ne trouvons aucune trace dans l'Écriture. Nous avons parlé du baptême; disons quelques mots des autres sacrements.

La *confirmation*, dans l'église romaine, est une cérémonie qui a pour but de confirmer les grâces du baptême. En général, elle a lieu pour les enfants de 11 à 12 ans avant de les admettre à ce que l'on appelle la première communion, la première participation à la Cène. On prétend les rendre ainsi «parfaits chrétiens, en leur communiquant l'abondance des grâces et des dons de l'Esprit Saint». C'est à l'évêque qu'il appartient de confirmer. Il le fait par l'imposition des mains, le signe de la croix et l'onction avec l'huile consacrée. Il y ajoute un léger soufflet sur la joue, avec ces mots: «La paix soit avec vous.» Pouvons-nous penser que de semblables actes rendent chrétiens, sinon parfaits chrétiens, ou communiquent l'Esprit Saint? Est-il question de cela dans l'Écriture? Nullement. Ces pauvres enfants que l'on confirme ne sont peut-être pas même sauvés. Car c'est par la foi au Seigneur Jésus que nous avons la rédemption, la rémission des péchés par son sang, et ayant cru en Lui, nous rece-

1. Ce mot signifie actions de grâces. Il désignait d'abord les prières qui accompagnaient la communion ou Cène, et a fini par s'appliquer à la Cène même.

vons l'Esprit Saint. Lisons ce que l'apôtre Paul dit en Éphésiens 1:13: «Ayant entendu la parole de la vérité, l'évangile de votre salut, auquel aussi ayant cru, vous avez été scellés du Saint Esprit de la promesse.» Là il n'est question ni d'évêque, ni d'imposition des mains, ni d'onction. L'homme et ses cérémonies n'y sont pour rien. Tout est de Dieu pour celui qui croit. On entend l'Évangile, on y croit, et Dieu nous donne l'Esprit Saint. Quelle simplicité, quelle grâce!

Dans le sacrement de la *pénitence*, l'église romaine comprend, sans doute, le regret d'avoir offensé Dieu par quelque péché. Mais la partie essentielle en est la confession auriculaire, c'est-à-dire faite à l'oreille du prêtre, l'absolution que celui-ci donne et l'accomplissement de la pénitence proprement dite, imposée par le prêtre, et consistant en certains actes de piété, ou de dons, ou de réparations. Où trouvons-nous cela dans l'Écriture? Où voyons-nous qu'un homme ait le pouvoir de donner l'absolution des péchés? où est-il dit que l'on ait à confesser à un tel homme, dans le secret, les fautes que l'on a commises, et qu'il ait l'autorité d'infliger une peine pour les expier? Nulle part. Sans doute que, si un chrétien est tombé dans quelque faute, il doit la juger, s'en repentir et en avoir horreur. Mais à qui la confessera-t-il? La parole de Dieu le dit: «Si nous confessons nos péchés, il (c'est-à-dire Dieu) est fidèle et juste pour nous pardonner nos péchés et nous purifier de toute iniquité.»¹ A qui David confessa-t-il ses transgressions? Il le dit: «J'ai dit: Je confesserai mes transgressions à l'Éternel; et toi, tu as pardonné l'iniquité de mon péché.»² Il est vrai qu'en Jacques 5:16, il est écrit: «Confessez donc vos fautes l'un à l'autre, et priez l'un pour l'autre»; mais cela ne veut pas dire: Confessez vos fautes à un

1. 1 Jean 1:9.

2. Psaume 32:5.

prêtre, mais si vous avez manqué envers un autre, confessez-le lui. C'est une chose que nul ne doit négliger. Les enfants et les jeunes gens ont à confesser à leurs parents et à leurs supérieurs les fautes qu'ils ont commises à leur égard, si cachées qu'elles aient pu être. On n'est jamais heureux quand il reste sur la conscience le poids d'une faute commise¹. Ont-ils manqué envers un camarade, envers un ami, envers leurs frères ou sœurs, envers leurs parents ou leurs maîtres, envers qui, que ce soit, il faut le confesser simplement, sans restriction et sans excuse et le cœur sera allégé. Et il en est ainsi pour chacun. Mais par-dessus tout, confessez tout à Dieu, qui pardonne, comme il le dit dans sa Parole. Quant à l'absolution donnée par un homme, qui peut pardonner les péchés que Dieu seul? C'est ce que toute l'Écriture enseigne. Il est bien dit: «A quiconque vous remettrez les péchés, ils sont remis; et à quiconque vous les retiendrez, ils sont retenus.»² Mais il ne s'agit pas ici de l'absolution donnée après une confession secrète à l'oreille d'un prêtre. Le Seigneur, par ces paroles, confie aux disciples la mission d'annoncer au monde la rémission des péchés à ceux qui croient, et au contraire le jugement à ceux qui ne croient pas³.

Dans les premiers temps de l'Église, on demandait que ceux qui avaient commis un grand péché en fissent une confession publique avant d'être de nouveau reçus dans la communion chrétienne. Le grand empereur Théodose fut obligé de s'humilier ainsi devant tout son peuple, à Milan. Peu à peu on en vint à se confesser aux prêtres, et en l'an 1215, le pape Innocent III établit la confession auriculaire comme obligatoire, et l'on dut se confesser pour pouvoir communier, pour être marié et pour recevoir

1. Voyez Psaume 32:3.

2. Jean 20:23.

3. Voyez ce que Pierre dit aux Juifs: Actes 2:38; 3:19; 5:31; voyez aussi ce que dit Paul: 13:38-41; 16:31; 28:23-28.

les derniers sacrements avant de mourir. Les consciences étaient ainsi liées par la crainte que l'on avait d'être perdu, si l'on mourait sans absolution, car c'est ce que Rome enseigne, et le pouvoir des prêtres et par conséquent de Rome était fermement établi sur les âmes. Je me tais sur les honteux désordres moraux auxquels cette pratique d'invention humaine a donné lieu.

Après le sacrement de pénitence, le concile de Trente place l'Eucharistie ou la Cène. Mais combien dans l'église romaine, elle diffère du simple repas institué par le Seigneur en mémoire de sa mort! La Cène est devenue la Messe¹. C'est le grand acte de culte de l'église de Rome. Ce fut le pape Grégoire I, dit le Grand, qui établit le service de la messe dans ses traits principaux. Le concile de Trente lui donna la forme définitive qu'elle a maintenant dans toutes les églises romaines. Le prêtre dit d'abord le *Confiteor* ou confession des péchés; puis vient l'*Introït* ou introduction à la messe: elle se compose de prières, de passages de la Bible, de cantiques; ensuite l'*Offertoire*, c'est l'offrande ou la présentation à Dieu du pain² et du vin de la Cène; après cela vient la consécration du pain et du vin. Le prêtre dit les prières, les actions de grâces et les paroles de l'institution de la Cène, et fait le signe de la croix sur le pain et le vin. A ce moment s'accomplit, dit l'église romaine, le mystère de la *transsubstantiation*

1. Dans l'Église primitive, celle des premiers siècles après les apôtres, les pénitents (ceux qui avaient été exclus de la communion), et les catéchumènes, à qui il n'était pas permis d'assister à la communion que l'on nommait *les saints mystères*, étaient congédiés par ces mots: «*Ite, missa est ecclesia*», c'est-à-dire: «Allez, l'assemblée est congédiée.» De *missa*, on a fait *messe*, pour désigner la cérémonie de la Cène.

2. Le pain de la communion est une sorte d'oublie faite de farine et d'eau, sans levain, et sur laquelle est l'empreinte d'une croix. On lui donne le nom d'*hostie* ou sacrifice, nous verrons pourquoi. On la conserve dans l'*ostensoir*, vase plus ou moins richement orné, dans lequel on l'expose ou on la transporte. Il n'y a rien de semblable dans la parole de Dieu. Le pain que rompit le Seigneur Jésus, était celui dont on se servait à table.

dont nous parlerons plus loin. Puis le prêtre communique avec le pain et la coupe, et donne la communion avec *le pain seulement*, aux assistants qui l'ont demandée. La messe se termine par l'action de grâces, et l'assemblée est congédiée par ces mots: «Ite, missa est.»

Sans parler de tout ce qui accompagne la célébration de la messe, les ornements de l'autel, les cierges et l'encens, les vêtements des prêtres et de ceux qui l'assistent, choses qui rappellent les formes du judaïsme et même du paganisme, on voit aisément combien l'église romaine s'est écartée du culte «en esprit et en vérité» dont parle le Seigneur¹, et l'a remplacé par des cérémonies arrêtées d'avance et des choses qui agissent sur les sens. C'est un culte charnel, inventé par l'homme, où rien n'est laissé à la libre action de l'Esprit Saint. De plus, le prêtre est là, ayant seul le droit d'officier, faisant partie d'une classe à part, tandis que, selon la parole de Dieu, tous les croyants sont une «sainte sacrificature»², chacun de ceux qui la composent ayant le privilège de rendre l'action de grâces à la table du Seigneur, sous la direction de l'Esprit Saint. Remarquez ensuite que la messe se dit en latin; prières, chants, lectures, tout, ou à peu de chose près, est dans une langue étrangère à la très grande majorité des assistants, de sorte que ce n'est pour eux rien qu'une forme et de vaines redites. Or l'apôtre Paul dit qu'il aimait mieux prononcer cinq paroles dans l'assemblée et en être compris, que dix mille dans une langue étrangère³.

1. Jean 4:23-24.

2. 1 Pierre 2:5-9.

3. 1 Corinthiens 14:19.

Mais il y a des choses pires encore; les erreurs les plus graves se mêlent à ce culte de l'église de Rome. La table de communion est devenue un autel. Le concile de Trente enseigne en effet que, dans la Cène ou la Messe, est offert un véritable sacrifice, non sanglant, il est vrai, mais un sacrifice vraiment propitiatoire, efficace pour les péchés non expiés des vivants et des morts. C'est Christ qui est offert, dit le concile, c'est la même victime que celle qui autrefois s'est offerte elle-même sur la croix, et qui est offerte maintenant par le ministère des prêtres. Par ce sacrifice propitiatoire renouvelé chaque jour dans l'Eucharistie, Dieu, selon l'église de Rome, est apaisé et nous est rendu propice. On peut aisément voir que cet enseignement est contraire à l'Écriture. L'Esprit Saint, dans l'épître aux Hébreux, déclare que «l'offrande du corps de Jésus Christ» a été faite «*une fois pour toutes*»; que Christ a offert «un seul sacrifice pour les péchés,» et que, «*par une seule offrande*, il a rendu parfaits à perpétuité ceux qui sont sanctifiés», de sorte que Dieu ne se souviendra «plus jamais de leurs péchés ni de leurs iniquités» et que «là où il y a rémission de ces choses, il n'y a plus d'offrande pour le péché». De plus, il nous est dit que Christ ne peut s'offrir *plusieurs fois*, parce qu'alors il devrait souffrir *plusieurs fois*, et enfin que, «sans effusion de sang, il n'y a point de rémission de péchés»¹. Un sacrifice non sanglant n'en est donc pas un, et Christ glorifié ne peut souffrir, ce qui est nécessaire pour un vrai sacrifice. Partout, dans ces chapitres 9 et 10 de l'épître aux Hébreux, il est insisté sur le fait d'un seul, unique sacrifice de Christ, pleinement suffisant pour ôter les péchés. Ainsi le sacrifice de la messe n'en est pas un, et les âmes qui s'appuient sur ce faux enseignement, sont trompées, et ne peuvent jamais jouir de la paix qui résulte de ce qu'en vertu du seul et unique sacrifice de Christ, Dieu ne se souvient plus

1. Hébreux 10:10, 12, 14, 17, 18; 9:25-26, 22.

jamais de nos péchés et de nos iniquités. Or, dit l'apôtre, «là où il y a rémission de ces choses, il n'y a plus d'offrande pour le péché»¹.

Remarquez qu'il est dit que la messe est un sacrifice pour les vivants et pour les morts. L'Écriture ne nous enseigne nulle part que les péchés de ceux qui sont morts puissent être expiés. Elle nous dit simplement. «Après la mort, le jugement»², pour ceux qui n'ont pas cru ici-bas au Seigneur Jésus et à son unique sacrifice expiatoire. L'idée d'un sacrifice pour les morts se rattache à une autre erreur enseignée par l'église romaine, celle du *purgatoire*. C'est un lieu qui n'est ni le ciel, ni l'enfer, mais où les âmes souffrent pour les péchés qui n'ont pas été expiés sur la terre, jusqu'à ce qu'elles en soient purifiées. L'église romaine prétend que les messes dites pour ces âmes abrègent leurs tourments! La parole de Dieu ne dit pas un mot de cela.

À cette erreur d'un sacrifice de Christ journalier et non sanglant, s'en joint une autre plus grave encore, celle de la *transsubstantiation* ou changement de substance. Suivant cette doctrine, quand le prêtre prononce les paroles de la consécration, le pain et le vin, tout en conservant leur apparence, sont réellement changés dans le corps et le sang du Seigneur Jésus Christ. Cette doctrine fut inventée au neuvième siècle (le plus ténébreux du moyen âge) par le moine Paschase Radbert. S'appuyant sur ces paroles: «Ceci est mon corps»³, il disait: «Le pain et le vin, après avoir été consacrés, ne sont pas autre

1. Hébreux 10:17-18.

2. Hébreux 9:27.

3. Ce qui veut dire, ceci représente mon corps, de même que, dans l'institution de la Pâque, l'agneau est appelé la Pâque de l'Éternel. (Exode 12:11.)

chose que la chair du Christ et son sang, la même chair qui est née de Marie et qui a souffert sur la croix.» Après une longue et vive opposition, le quatrième concile de Latran, en 1215, consacra cette doctrine en ces termes: «Le corps et le sang du Seigneur sont véritablement contenus dans le sacrement de l'autel sous la figure du pain et du vin, lorsque par la puissance de Dieu et par le moyen du prêtre officiant, le pain est changé dans le corps, et le vin dans le sang de Christ. Le changement opéré de cette manière est si réel et si complet, que les éléments (le pain et le vin) contiennent *Christ tout entier* — divinité, humanité, âme, corps et sang, avec toutes leurs parties constituantes.» Et le concile de Trente, dans le XVI^e siècle, a confirmé cette doctrine, et tout membre de l'église de Rome doit la croire, sous peine d'anathème! Le prêtre, à un certain moment élève l'hostie, et en vertu des paroles qu'il a prononcées, cette hostie est Dieu Lui-même. Il se prosterne en l'adorant, et tout le peuple suit son exemple. Un homme, et parfois un homme méchant, crée son Créateur! expression blasphématoire et pourtant usitée, car l'hostie, dit l'église de Rome, n'est plus du pain, mais Christ Lui-même. Ceux qui possèdent la parole de Dieu, savent, d'après elle, que Christ est maintenant dans la gloire, dans un corps glorifié; il ne peut donc être en même temps ici-bas, âme, corps et sang, dans l'hostie. Son sang a été versé une fois pour toutes pour l'expiation des péchés, et ne peut être dans la coupe. Il faudrait donc qu'il y eût deux Christs. Dans la Cène, selon l'Écriture, on annonce la mort du Seigneur, on se souvient de la mort du Seigneur, mais supposer que l'on puisse mettre à mort un Christ glorifié est une chose horrible et contraire à toute vérité. C'est là une des plus fatales erreurs de l'église de Rome, c'est une monstrueuse idolâtrie. On trompe le pauvre peuple en lui faisant croire qu'un morceau de pain est devenu Dieu et qu'il faut l'adorer.

L'église romaine a institué une fête que l'on nomme Fête-Dieu, ou du Saint Sacrement. Ce jour-là, dans une procession solennelle, on porte l'hostie consacrée dans un magnifique ostensor. Tout le monde doit s'agenouiller sur son passage en signe d'adoration, car c'est Dieu qui est là, disent les prêtres. En certains pays, comme l'Espagne, le prêtre qui porte l'hostie à un mourant, est accompagné d'un homme qui durant tout le trajet sonne une clochette. Dès qu'elle se fait entendre, tous ceux à qui le son parvient doivent tomber à genoux et y rester jusqu'à ce qu'ils ne puissent plus le percevoir. Le prêtre fait croire au peuple et dit au mourant que c'est le Dieu vivant qui est dans le ciboire¹ et que l'on transporte ainsi. Quelle triste aberration!

Nous avons vu aussi que les simples fidèles communient avec le pain seulement. La coupe est réservée aux prêtres seuls. C'est encore une invention humaine dont la parole de Dieu ne dit rien. Au contraire, le Seigneur dit à ses disciples: «Buvez-en tous»; et l'apôtre, s'adressant à toute l'assemblée à Corinthe, recommande que chacun «mange du pain et boive de la coupe»². Ce retranchement de la coupe, aux laïques se fait sous prétexte qu'il pourrait s'attacher à la barbe quelques gouttes du vin consacré ou que les malades pourraient en répandre, et que d'ailleurs l'hostie renferme la chair du Seigneur aussi bien que le sang. On dit aussi que le sang étant dans l'hostie, il n'est pas nécessaire que les laïques boivent la coupe. Mais alors pourquoi les prêtres la boivent-ils? On voit clairement que cette coutume n'a été établie que pour marquer plus distinctement la supériorité des prêtres.

1. Vase dans lequel on garde l'hostie.

2. 2 Matthieu 26:27; 1 Corinthiens 11:28.

Nous nous sommes étendus un peu longuement sur ce sujet, parce que c'est un des points qui caractérisent le plus fortement l'église de Rome. Aller à la messe est ce qui distingue le vrai catholique romain; mais rien ne fait mieux voir que la messe combien cette église s'est écartée de la vérité.

L'EXTRÊME-ONCTION, L'ORDRE ET LE MARIAGE

Il nous reste à voir les trois derniers sacrements de l'église de Rome. Le premier est ce que l'on nomme *l'extrême-onction*. On ne l'administre qu'aux malades que l'on estime être à la dernière extrémité, et comme après ce sacrement, il n'y en a plus d'autres, on lui donne ce nom d'extrême onction. L'église romaine enseigne qu'il a pour effet de laver les derniers restes du péché, afin que le malade en mourant aille droit au ciel, et aussi de le fortifier contre les angoisses de la mort. Si quelqu'un meurt sans avoir pu recevoir ce sacrement, ou s'il l'a refusé, il va en enfer.

Nous voyons encore par là quel empire l'église romaine assume sur les âmes, car le prêtre seul peut administrer ce sacrement. Et remarquons aussi comme tout est calculé pour retenir les cœurs dans la crainte, et par conséquent quel Dieu terrible et sans compassion on leur présente. Voici en quoi consiste l'extrême-onction. Le prêtre, revêtu d'une étole violette, arrive auprès du mourant et lui présente le crucifix qu'il doit baiser avec respect. Après une série de prières et d'aspersions avec de l'eau bénite, et après avoir entendu la confession du malade et lui avoir donné l'eucharistie¹, le prêtre procède à l'onction. Pour cela, avec son pouce trempé dans l'huile sainte, c'est-à-dire consacrée, il touche, en faisant le signe de la croix, les différentes parties du corps qui ont pu être les instruments de péché. Il commence par les yeux, en disant: «Que le Seigneur, en vertu de son onction sainte et par sa grande

1. On donne à l'eucharistie administrée aux derniers moments le nom de viatique. Ce mot vient du latin *via*, chemin, et se dit en général des provisions de route. Dans le langage de l'église romaine, c'est la provision pour le dernier grand voyage, ce qui doit fortifier celui qui va le faire.

miséricorde, te pardonne tous les péchés que tu as commis par tes yeux.» Et il continue de même pour les autres organes des sens, les oreilles, le nez, la bouche et les mains, puis enfin la poitrine et les pieds. Suivent encore des prières et des signes de croix, et ensuite on brûle le linge qui a servi à étendre l'huile sur les diverses parties du corps et à essuyer le pouce du prêtre. Le mourant peut alors s'en aller en toute sécurité; le ciel lui est ouvert.

C'est dans le XII^e siècle seulement que cette cérémonie, dernier acte de la vie d'un bon catholique romain, a été introduite. Les docteurs romains citent à l'appui de l'extrême-onction les passages suivants: «Et ils chassèrent beaucoup de démons, et oignirent d'huile beaucoup d'infirmes et les guérirent» (Marc 6:13); puis: «Quelqu'un d'entre vous est-il malade, qu'il appelle les anciens de l'assemblée, et qu'ils prient pour lui en l'oignant d'huile au nom du Seigneur: et la prière de la foi sauvera le malade.» (Jacques 5:14-15.) Qui ne voit que ces passages n'ont aucun rapport avec l'extrême-onction? Celle-ci a pour objet le salut de l'âme, et nullement la guérison du corps, puisqu'on ne la donne qu'aux mourants pour leur ouvrir le ciel. Tandis que dans ces deux passages, il s'agit de la guérison du corps, soit par voie miraculeuse, ou en réponse à la prière de la foi, sans laquelle l'onction même n'aurait aucun effet. Et pour aller droit au ciel, un mourant a-t-il besoin d'autre chose que de croire au Seigneur Jésus? L'Écriture nous dit: «Crois au Seigneur Jésus, et *tu seras sauvé*», et: «Celui qui croit au Fils *a la vie éternelle.*» «*Vous êtes sauvés par la grâce, par la foi.*» (Actes 16:31; Jean 3:36; Éphésiens 2:8.) Où est-il question du ministère obligé d'un prêtre et de son action? Nulle part dans la parole de Dieu. Celui qui croit en Jésus est lavé de tous ses péchés et propre pour paraître en la présence de Dieu. Il peut s'en aller en paix, car «absent du corps», il est «présent avec le Seigneur» (2 Corinthiens 5:8). Le brigand sur la croix eut-il besoin de l'extrême-onction pour être ce jour même

«dans le paradis» avec Jésus? Étienne, le premier martyr, qui remettait à Jésus son esprit, ne l'a pas reçue; lui et tant d'autres qui sont morts dans la foi, ne seraient donc pas sauvés, tandis que des hommes qui jamais n'ont été convertis et dont les péchés n'ont pas été effacés, iraient au ciel en vertu de cette onction faite par un homme! Ces ordonnances inventées par des hommes, d'une part ne sont propres qu'à jeter les âmes dans une crainte superstitieuse et sans fondement, et d'une autre donnent une sécurité illusoire à des personnes qui, toute leur vie, ne se sont pas souciées de Dieu.

Après le sacrement de l'extrême-onction vient celui de l'ordination des prêtres, c'est-à-dire la cérémonie par laquelle celui qui veut être prêtre est consacré et revêtu de son caractère sacerdotal. Pour ordonner un prêtre, l'évêque lui impose les mains, l'oint de l'huile sainte et lui donne la communion avec la coupe. Le prêtre ainsi consacré a désormais la puissance de consacrer le vrai corps du Seigneur dans la Cène, c'est-à-dire, comme je l'ai dit, d'opérer ce soi-disant miracle qui transforme le pain et le vin dans le corps et le sang de Christ, et il reçoit aussi le pouvoir de remettre les péchés au confessionnal. Le caractère conféré par l'ordination est indélébile, c'est-à-dire ne peut être effacé, de sorte que celui qui abandonne la prêtrise est regardé comme un apostat. À cela l'église romaine ajoute le célibat obligatoire pour les prêtres; il leur est interdit de se marier.

Toutes ces choses n'ont aucun fondement dans l'Écriture et même y sont entièrement opposées. D'abord nulle part nous n'y voyons qu'il y ait une classe de sacrificateurs à part des autres chrétiens. Chez les Juifs, cela existait. Mais maintenant tous les vrais croyants sont sacrificateurs pour offrir à Dieu, non le corps de Jésus Christ qui a été offert une fois pour toutes sur la croix, mais des sacrifices de louanges et d'actions de grâces (1 Pierre 2:5; Hébreux 13:15; Apocalypse 1:6). Ensuite, nous ne voyons pas que ni les anciens ou surveillants¹ ni les diacres ou serviteurs, fussent oints. Les apôtres

ou quelque envoyé d'un apôtre leur imposaient les mains et en même temps on priait le Seigneur (Actes 6:6; 14:23). Quant au célibat des prêtres, nous lisons que Pierre était marié, que Paul revendique pour lui et Barnabas le droit de l'être, et que Paul recommande que les surveillants ou anciens, ainsi que les serviteurs, soient maris d'une seule femme. De plus, le même apôtre, par le Saint Esprit, dit «qu'aux derniers temps quelques-uns apostasieront de la foi, s'attachant à des esprits séducteurs et à des enseignements de démons, disant des mensonges par hypocrisie, ... *défendant de se marier*» (1 Corinthiens 9:5; 1 Timothée 3:2, 12; 4:1-3).

Nous ne dirons rien du mariage, que Dieu a établi dès le commencement, sinon que la parole de Dieu ne le présente jamais comme un sacrement, bien qu'elle donne beaucoup de précieux enseignements aux maris et aux femmes.

De quels liens étroits l'église de Rome enlace ceux qui sont placés ou se placent sous son influence! Partout et en tout, elle mêle le prêtre à la vie des laïques, et par les sacrements, elle tend un piège sous les pas de chacun de ses membres. Car s'ils manquent d'y satisfaire, les voilà accusés de mépriser

1. Les mots ancien et surveillant équivalent à ceux de prêtre et d'évêque. Prêtre vient d'un mot grec qui veut dire *ancien*, et évêque d'un mot qui signifie *surveillant*. La charge d'ancien ou de surveillant consistait à paître l'assemblée de Dieu, le troupeau du Seigneur. (Actes 20:17, 28; 1 Pierre 5:2.) Il y avait plusieurs anciens ou surveillants dans une assemblée. L'Écriture parle pas de diocèses, sur chacun desquels serait établi un évêque ou un archevêque; elle ne mentionne pas des cardinaux. La parole de Dieu ne nous montre que deux charges dans l'Église; les anciens ou surveillants, et les serviteurs ou diacres. (Philippiens 1:1; 1 Timothée 3:1-7; ce dernier passage donne le caractère que devaient posséder les surveillants et les serviteurs.) Quant à toutes les autres charges, d'exorciste, de lecteur, de sous-diacre, etc., qui se trouvent dans l'église romaine, l'Écriture n'en parle pas. Remarquons encore que Pierre, le premier pape, selon l'église de Rome, se range lui-même simplement au nombre des anciens. (1 Pierre 5:1.)

l'Église, d'être des hérétiques, et il fut un temps où, comme nous le verrons, une semblable accusation avait de terribles conséquences.

LE CULTE DE LA VIERGE

Après ce qui se rapporte aux sacrements, nous avons à voir d'autres doctrines funestes et contraires à l'Écriture que l'église romaine impose aux âmes placées sous son joug. La première est le culte rendu à la Vierge Marie, aux saints et aux anges, chose complètement étrangère à la parole de Dieu. Ainsi s'est trouvée introduite une idolâtrie pire que celle du paganisme, dont elle est une imitation sous bien des rapports.

C'est vers le milieu du quatrième siècle, à une époque où la vraie piété avait beaucoup décliné pour faire place à nombre de pratiques superstitieuses, que l'on commença à vénérer la Vierge Marie d'une manière spéciale, comme le modèle des vierges, c'est-à-dire de ceux ou celles qui avaient fait vœu de célibat. Bientôt après, il devint habituel de lui donner le nom de *mère de Dieu*, ce qui donna naissance aux luttes du nestorianisme. Malgré la forte opposition qu'il rencontra d'abord, le culte de Marie s'établit et s'étendit peu à peu. Déjà au cinquième siècle, on pouvait voir dans toutes les églises nombre de représentations de la Vierge tenant dans ses bras l'enfant Jésus. Le peuple ignorant, sorti des ténèbres du paganisme, peu et mal instruit des pures et saintes vérités des Écritures, amené à un christianisme de formes et de cérémonies, ayant un culte célébré avec une pompe empruntée au judaïsme et au paganisme, n'eut pas de peine à remplacer l'une ou l'autre des déesses qu'il adorait, par la Vierge Marie qu'on lui présentait toujours plus comme occupant une place élevée auprès de Dieu dans le ciel. Dans l'office ordinaire de la Vierge, se trouve une hymne commençant ainsi: «Salut, étoile de la mer, *Mère auguste de Dieu* et toujours Vierge, *porte fortunée du ciel...* affermissez-nous dans la paix, méritant ainsi mieux qu'Ève le nom de mère des vivants.» Ensuite: «Montrez que vous êtes notre mère, obtenez-nous le pardon de nos crimes.» On en vint, à la fin du sixième siècle, à adopter la légende de son

Assomption, d'après laquelle, au moment de sa mort, Marie aurait été portée au ciel par des anges. L'Église romaine a consacré cette prétendue ascension; dans l'office de la fête instituée pour la célébrer, on dit ces paroles: «Réjouissons-nous dans le Seigneur en célébrant le jour de fête en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie, de l'Assomption de laquelle les anges se réjouissent et louent le Fils de Dieu.» Et plus loin: «Marie est montée au ciel; l'armée des anges se réjouit.» En même temps, l'église romaine prenant des passages des Psaumes et des prophètes qui ont rapport à Israël et à Jérusalem, les applique à la Vierge qui n'est plus l'humble Marie que l'Écriture nous présente, mais qui est devenue une déesse que l'on honore comme «la reine du ciel», car tel est un des noms que lui donne l'église romaine. Cela ne nous rappelle-t-il pas le culte que les Israélites, abandonnant le vrai Dieu, rendaient à la déesse Astarté, la reine des cieux? L'Éternel le dit à Jérémie: «Ne vois-tu pas ce qu'ils font dans les villes de Juda, et dans les rues de Jérusalem? Les fils ramassent le bois, et les pères allument le feu, et les femmes pétrissent la pâte pour faire des gâteaux à la reine des cieux.» Et ces malheureux Juifs, descendus en Égypte, persistant dans leur idolâtrie, disent au prophète: «Nous ne t'écouterons pas; mais nous ferons certainement toute parole qui est sortie de notre bouche, en brûlant de l'encens à la reine des cieux.» (Jérémie 7:17-20; 44:15-19.) Et voilà une semblable idolâtrie transportée dans le christianisme, avec cette aggravation terrible du mal, qu'on l'associe aux saints noms du Père, du Fils et du Saint Esprit!

Marie devint toujours plus un objet direct d'adoration, et le pape Urbain II, au concile de Clermont, en l'an 1095, confirma le service journalier établi pour honorer la Vierge, ainsi que les jours et les fêtes qui lui étaient spécialement réservés. Des églises lui furent dédiées sous le nom de «Notre Dame», et dans toutes les églises se trouve une chapelle qui lui est consacrée¹. À la doctrine de l'Assomption de

la Vierge, on ajouta peu à peu celle de son «*Immaculée conception*», par où l'on entend qu'elle naquit sans péché, elle à qui l'ange dit: «Tu as *trouvé grâce* auprès de Dieu», et qui dit elle-même: «Mon esprit s'est réjoui en Dieu *mon Sauveur*.» (Luc 1, 30, 47.) Si elle était sans péché, avait-elle besoin de trouver grâce et d'avoir en Dieu son Sauveur? La doctrine de l'immaculée conception se trouve déjà en germe dès le huitième siècle, et se répandit bientôt dans l'Église, toutefois non sans lutte. Elle fut enfin définitivement confirmée par le pape Pie IX, en 1854, mais la fête en était depuis longtemps célébrée. Et c'est dans l'office de cette fête que sont appliquées à la Vierge les paroles d'Ésaïe 61:10, et celles des Proverbes 8:22-35, qui se rapportent au Seigneur Jésus Christ! N'y a-t-il pas là quelque chose de blasphématoire? C'est aussi dans le même office qu'on lit ces paroles: «Tu es toute belle, ô Marie, la tache originelle n'est pas en toi.» Et plus loin: «Aujourd'hui est sortie une branche des racines d'Isaï, aujourd'hui Marie a été conçue sans aucune tache de péché.» Vous remarquerez que les premières paroles se trouvent dans la prophétie d'Ésaïe relative au Seigneur Jésus, lorsqu'il vient régner pendant le millenium (Ésaïe 11:1). Et l'église romaine les applique à la Vierge! Puis elle dit encore: «Aujourd'hui est écrasée par elle la tête du serpent ancien», paroles qui, se trouvent en Genèse 3:15, et se rapportent à Celui qui est la semence ou la postérité de la femme, c'est-à-dire Jésus, et non Marie. Combien il est coupable de se servir ainsi de la parole de Dieu, de la tordre pour établir une idolâtrie réelle!

1. Sur l'entrée d'une église à Lisbonne se trouvait gravée cette inscription «A la *déesse* Vierge de Lorette, des Italiens dévoués à sa *divinité* ont consacré cette église.» (Les deux Babylones.)

Que voit-on, en effet? Dans toutes les églises du culte romain, dans les chapelles, comme aussi dans les maisons, se trouvent des représentations en statues, en tableaux, en gravures, de la Vierge et de l'enfant Jésus, devant lesquelles on se prosterne, on prie et l'on adore. Où trouve-t-on, dans les Écritures, une seule ligne pour justifier une telle chose? Voici ce qu'elle dit: «Tu ne te feras point d'image taillée, ni aucune ressemblance de ce qui est dans les cieux en haut, et de ce qui est sur la terre en bas, et de ce qui est dans les eaux au-dessous de la terre. Tu ne *t'inclineras* point devant elles, et tu ne les *serviras point*» (Exode 20:4-5). Et l'apôtre Jean, à la fin de sa première épître, adresse aux chrétiens cette solennelle injonction: «Enfants, gardez-vous des idoles.» Chose frappante; dans l'ancienne Babylone, on adorait une mère déesse et son fils représenté dans des tableaux ou des statues, comme un petit enfant dans les bras de sa mère. C'est de là que le culte de la mère et de l'enfant se répandit partout, et est venu s'implanter dans la Babylone moderne. Au Thibet et en Chine, les missionnaires jésuites furent surpris de trouver le pendant de la Madone romaine et de son enfant aussi dévotement adorés que dans la Rome papale. Shing Moo, la sainte mère, en Chine, était représentée avec un enfant dans ses bras et la tête entourée d'un nimbe ou auréole, absolument comme si c'eût été l'œuvre d'un artiste catholique romain. N'est-il pas profondément douloureux de voir que Satan, l'ennemi de Christ, a réussi à faire passer dans la chrétienté le culte rendu autrefois à Babylone à de fausses divinités?

La place donnée à la Vierge Marie par l'église romaine a amené d'autres erreurs d'une extrême gravité, car elles ne tendent à rien moins qu'à dépouiller le Seigneur d'une partie de ses glorieuses prérogatives. La parole de Dieu nous apprend qu'il n'y a qu'un «*seul Médiateur* entre Dieu et les hommes, l'homme Christ Jésus» (1 Timothée 2:5). Pour être ce Médiateur, le Fils éternel de Dieu est devenu un

homme (Jean 1:14), et comme tel, il a été tenté comme nous en toutes choses, à part le péché (Hébreux 4:15; 2:18). Il a pris connaissance de nos douleurs, de nos langueurs, de nos peines, de nos infirmités, et y est entré dans un profond amour, une tendre compassion, une vraie sympathie; un amour, une compassion, une sympathie divines en même temps qu'humaines (Matthieu 8:17). C'est ce que nous prouve toute sa vie sur la terre. Et maintenant qu'il est monté au ciel, il est le même; son cœur n'a pas changé. Il sympathise avec nous dans nos infirmités; il intercède sans cesse pour nous; il est notre Avocat auprès du Père (Hébreux 4:15; 7:25; Romains 8:34; 1 Jean 2:1). Il nous invite à nous adresser nous-mêmes au Père, et le Père, en son nom, nous exauce (Jean 14: 13; 16:24, 26). Ainsi nous pouvons nous approcher de Dieu par Lui, entrer dans le sanctuaire même de Dieu, en vertu de son sacrifice, et venir directement avec confiance au trône de la grâce (Hébreux 7:25; 10:9; 4:16). Quel parfait et précieux Médiateur nous avons en Celui qui nous a aimés jusqu'à donner sa vie pour nous, qui nous aime et nous aimera toujours du même amour! Quel besoin aurions-nous d'un autre, et qui saura mieux que Lui connaître tous nos besoins et pourra mieux y répondre! Il est venu sur la terre pour cela. Il est notre salut, notre vie, notre paix.

Eh bien, l'église romaine, dans son enseignement, n'a nullement tenu compte de ce que dit la parole de Dieu à cet égard. Non contente d'avoir donné à Marie la place que nous avons vue, elle en a fait une Médiatrice toute puissante, et un Avocat dans le ciel! Elle lui a assigné un titre et une fonction que l'Écriture n'attribue qu'à Christ. Elle a prétendu que Dieu était trop grand, et Jésus trop élevé, pour que nous approchions directement, soit du Père, soit du Fils, mais que Marie, par sa bonté, par sa douceur et sa tendresse, et à cause de l'amour que lui porte son Fils, est tout à fait propre à être Médiatrice et Avocat auprès de Lui. Le Fils, dit l'église romaine, ne peut rien refuser à sa mère. Et elle oublie les

paroles du Seigneur à Marie: «Qu'y a-t-il entre toi et moi, femme?» (Jean 2:4). Voici ce que dit Saint Bernard, un des grands docteurs de cette église au XIIe siècle, et qui semble pourtant avoir été un homme vraiment pieux: «Tu craignais de t'approcher du Père; comme Adam, tu te cachais à sa voix; il t'a donné Jésus pour Médiateur auprès de Lui. Mais peut-être es-tu effrayé de la majesté de ce Jésus, qui, bien qu'il se soit fait homme, est toujours Dieu. Il te faut auprès de Lui un avocat: recours à Marie.» Le pape Pie IX, en 1849, dans une encyclique (lettre circulaire adressée aux évêques), dit: «Vous savez bien, vénérables frères, que *toute notre confiance* est placée dans la très sainte Vierge, puisque Dieu a placé en Marie *la plénitude de tout bien*. S'il y a quelque espoir pour nous, quelque grâce, quelque salut, cela nous vient de Lui par elle.» N'est-il pas blasphématoire d'attribuer à une créature ce qui n'appartient qu'à Dieu et à son Fils?

Écoutez encore ce qui est dit dans une des antiennes à la Vierge: «Salut, ô Reine, mère de miséricorde, douceur et espérance de notre vie, salut! Nous criions à toi, nous fils d'Ève exilés, vers toi nous soupirons, gémissant et pleurant dans cette vallée de larmes. Toi, notre Avocat, tourne vers nous tes regards de miséricorde.» S'adresserait-on autrement à Dieu ou au Seigneur? Sans aller plus loin, vous voyez dans quelle idolâtrie monstrueuse l'église romaine entraîne ceux qui l'écoutent. Elle assimile la Vierge à la Sagesse éternelle de Proverbes 8, à l'Épouse du Cantique de Salomon. Elle lui dit: «Brisez les fers des coupables, donnez la lumière aux aveugles¹ ... montrez que vous êtes notre mère.» Dans les litanies à la Vierge, elle la nomme «la porte du ciel», «le refuge des pécheurs», «l'étoile du matin»;

1. Paroles analogues à celles que le Seigneur Jésus s'applique à Lui-même en Luc 4:19, où il dit: «L'Esprit du Seigneur est sur moi... Il m'a envoyé pour publier aux captifs la délivrance, et aux aveugles le recouvrement de la vue.»

et que devient Christ, notre unique et précieux Sauveur, à qui seul l'Écriture attribue ces titres?¹ Ces mêmes litanies s'adressent à la Vierge comme à la «Mère divine de la grâce», «la Mère du Créateur», «la source de notre joie», «l'arche de l'alliance», «la Reine de tous les saints», et en l'invoquant et demandant son intercession, elles l'associent au Père, au Fils, au Saint Esprit! Croirait-on qu'un de leurs docteurs a été jusqu'à dire: «Toutes choses sont soumises à la Vierge, Dieu Lui-même», parce que, dit-il, «la mère a la prééminence sur le fils». N'est-ce pas un blasphème horrible? Combien sont à plaindre ceux que l'on conduit dans de telles voies; et qu'il est à désirer que Dieu les éclaire par sa parole, et que par elle, son Esprit les ramène et les garde dans la vérité, loin de ceux qui, «par de douces paroles et un beau langage, ... séduisent les cœurs des simples» (Romains 16:18).

Nous voyons que la Vierge devient le grand objet du culte dans l'église romaine. C'est elle que l'on invoque, que l'on prie, à qui l'on s'attend, en qui l'on met toute confiance. Nous dirons encore quelques mots à ce sujet. Le *Bréviaire* est un livre de dévotion à l'usage des prêtres, qui, chaque jour, doivent en lire une partie, en public comme en particulier, quand l'heure en est venue. Il renferme des Psaumes pour les différentes heures du jour, des fragments des Écritures, des prières adaptées aux fêtes des saints, l'office de Marie, etc. Les prêtres ne feraient-ils pas mieux de lire journallement et uniquement toutes les Écritures inspirées de Dieu, propres pour enseigner, convaincre, corriger, instruire dans la justice, et rendre l'homme de Dieu accompli pour toute bonne œuvre? 2 Timothée 3:16-17). C'est ce

1. Jean 10:9; Matthieu 11:28; Apocalypse 22:16.

que faisait Timothée, qui n'avait pas besoin de Bréviaire, et ne savait rien du culte de Marie, qu'il eût sans doute rejeté avec horreur comme une idolâtrie des plus coupables.

Or, voici une des exhortations que renferme le Bréviaire: «Quand se lève la tempête des épreuves et que tu es jeté contre les rochers des afflictions, regarde en haut vers l'étoile, invoque Marie. Quand tu es ballotté çà et là, sur les vagues de l'orgueil, de l'ambition, de la passion et de l'envie, regarde vers l'étoile, invoque Marie. Quand la colère, ou la cupidité, ou les désirs de la chair, troublent ton âme, regarde vers Marie. Si tu es tourmenté en voyant la grandeur de tes péchés, et plein d'effroi à la pensée du jugement, si tu commences à t'enfoncer dans l'océan de la tristesse et l'abîme du doute, pense à Marie. Dans les dangers, les difficultés, les doutes, pense à Marie, invoque Marie!» Que devient Christ, le divin et souverain Intercesseur, le grand Souverain sacrificateur de la vraie profession chrétienne, Celui qui sympathise à nos infirmités, qui nous appelle ses amis, qui est avec nous au milieu des tribulations que nous rencontrons dans le monde? L'église romaine le met de côté et le remplace par une créature, bienheureuse sans doute, mais dont la parole de Dieu ne nous parle nulle part autrement que pour nous la montrer, sauvée par grâce, ignorante et faillible comme nous¹. Remarquons qu'après le premier chapitre des Actes, où elle est mentionnée comme se trouvant avec les disciples, Marie n'est plus jamais nommée dans la suite du Nouveau Testament. Il y a un seul Médiateur, Jésus, notre Avocat auprès du Père, notre Intercesseur tout puissant auprès de Dieu, et dont l'amour pour

1. Qu'on lise les paroles de la Sainte Écriture: «Une femme éleva sa voix du milieu de la foule, et dit à Jésus: Bienheureux est le ventre qui t'a porté, et les mamelles que tu as tétées! Et il dit: Mais plutôt, bienheureux sont ceux qui écoutent la parole de Dieu et qui la gardent.» (Luc 11:27-28.) C'est ce que l'église de Rome n'a point fait. Elle adore la Vierge et foule aux pieds la parole de Dieu.

nous est immense et immuable. Il nous suffit. Dans les épreuves, les tentations, les difficultés et les dangers, c'est vers Lui, la vraie Étoile du matin, le vrai et seul refuge, qu'il faut regarder, Lui qu'il faut invoquer. Marie n'a rien fait pour nous, Lui a donné sa vie pour nous sauver.

Une des formes superstitieuses qui se rattache au culte de Marie, est le Rosaire— On nomme ainsi un cordon terminé par une croix, et dans lequel sont enfilés des grains ou perles de deux différentes grosseurs. Il y a quinze dizaines des plus petits grains, et, devant chaque dizaine, se trouve un plus gros grain. Ces grains, que l'on fait passer entre les doigts, servent à compter le nombre de prières que l'on a récitées. Aux gros grains, on récite un *Pater* (la prière que le Seigneur enseigna à ses disciples), aux petits grains on récite un *Ave Maria*, qui est la salutation de l'ange à Marie. Les catholiques la rendent ainsi: «Je vous salue, Marie, pleine de grâces; le Seigneur est avec vous; vous êtes bénie entre toutes les femmes, et Jésus, le fruit de vos entrailles, est béni.» Si l'on compare ces paroles avec Luc 1:28 et 30, on voit tout de suite la différence entre la parole inspirée de Dieu et la version qu'en donne l'église romaine. À cette première partie de l'Ave Maria, elle ajoute: «Sainte Marie, mère de Dieu, priez pour nous, pauvres pécheurs, maintenant, et à l'heure de la mort.» Or d'après l'Écriture, nous avons en Christ l'unique Sauveur des pécheurs; en croyant en Lui nous possédons la vie éternelle, et ainsi nous sommes sauvés maintenant, et pour l'heure de notre mort, et pour l'éternité. Quelle différence entre la doctrine de Christ qui nous assure d'un salut parfait, actuel et éternel, et la doctrine de Rome qui laisse toujours dans le doute si l'on est sauvé. Elle veut que l'on ait recours à l'intercession d'une créature qui devait trouver grâce pour elle-même, et qui maintenant ne peut assurément rien pour nous, car, selon l'Écriture, Dieu ne lui a conféré aucune autorité, aucune puissance! C'est le Seigneur Jésus à qui toute autorité a été donnée dans le ciel et sur la terre (Matthieu 28:18). C'est Lui qui

tient les clefs de la mort et du hadès¹ (Apocalypse 1:18). C'est Lui qui ouvre et nul ne fermera, qui ferme et nul n'ouvrira (Apocalypse 3:7).

Le chapelet est un abrégé du Rosaire. Il ne contient que cinq dizaines d'Ave Maria séparées par un Pater. À quoi servent le Rosaire et le chapelet? À compter le nombre de prières que l'on a récitées à la suite l'une de l'autre. Répéter ainsi, avec ou sans attention, 150 Ave et 15 Pater, ou 50 Ave et 5 Pater; dire ou répéter plusieurs fois le Rosaire et le chapelet, constitue un acte méritoire aux yeux de Dieu, selon l'église romaine. Le prêtre l'impose comme pénitence, pour expier des fautes. On récite le Rosaire ou le chapelet, pour abrégé la durée des peines du purgatoire pour soi ou pour les autres. Nous ne trouvons rien de semblable dans l'Écriture; ce sont des pratiques superstitieuses inventées par les hommes. Que dit le Seigneur? «Quand vous priez, n'usez pas de *vaines redites*, comme ceux des nations, car ils s'imaginent qu'ils seront exaucés en parlant beaucoup. Ne leur ressemblez donc pas.» (Matthieu 6:7-8.) «Comme ceux des nations», dit Jésus. Cela ne rappelle-t-il pas les prêtres de Baal, qui, depuis le matin jusqu'à midi, répétaient «O Baal, réponds-nous!» (1 Rois 18:26.) Et de nos jours, les pauvres Bouddhistes ignorants ont aussi leurs chapelets et même leurs moulins à prières! Les prêtres romains imposent ces répétitions de prières pour expier des fautes, et la parole de Dieu nous dit simplement: «Si nous *confessons* nos péchés, il (Dieu) est fidèle et juste pour nous pardonner nos péchés et nous purifier de toute iniquité.» (1 Jean 1:9.) Et là il n'est question d'aucun rosaire, ni de répéter des prières. Nous venons à Dieu, nous Lui confessons (et non au prêtre) humblement nos

1. Le hadès, c'est-à-dire le lieu où vont les âmes séparées du corps.

péchés, et en vertu de l'œuvre parfaite de Christ, Dieu nous pardonne, et nous purifie. Quelle grâce précieuse!

Le Rosaire, comme nous le voyons, est consacré à la Vierge. L'église romaine a institué une fête du très Saint Rosaire, comme elle dit, et c'est toujours la Vierge qui y est glorifiée. Dans le service de cette fête, voici ce que nous lisons: «Réjouissons-nous tous dans le Seigneur, nous qui célébrons ce jour de fête en l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie», et ensuite: «O Dieu! faites, nous vous en prions, qu'honorant dans ces mystères le Saint Rosaire de la bienheureuse Vierge Marie, nous imitions ce qu'ils renferment, et nous obtenions ce qu'ils promettent.» Honorer un chapelet de grains, y voir des mystères à imiter (et quels sont ces mystères!), associer les noms de Dieu et du Seigneur à l'idolâtrie envers une créature, n'est-ce pas une profanation?

Il est bon de savoir ce qu'enseigne cette prétendue église apostolique qui prétend être la seule vraie, afin d'être en garde contre ses séductions. «Enfants, gardez-vous des idoles», disait l'apôtre Jean en terminant sa première épître (1 Jean 5:21). Déjà le mal commençait; l'Église se détournait de Jésus Christ, le Dieu véritable et ta vie éternelle (1 Jean 5:20), et l'Esprit Saint avertissait solennellement les chrétiens à l'égard de ce qui allait s'introduire dans l'Église et corrompre la vérité.

L'INVOCATION DES SAINTS

L'église romaine ne s'est pas contentée d'établir Marie comme Reine du ciel, des anges, des patriarches, des prophètes et des saints, comme Avocat et Médiatrice souveraine auprès du Père et du Fils, elle a rempli le ciel d'une foule d'autres médiateurs. Ce sont des hommes qu'elle nomme les saints, qu'elle invoque et qu'elle prie, afin qu'ils intercèdent auprès de Dieu pour les hommes; et elle a fait des anges même, et particulièrement de l'archange Michel, des intercesseurs et des objets de culte.

L'invocation des saints a son origine dans la vénération dont, au commencement, on entourait la mémoire de ceux qui avaient rendu un fidèle témoignage pour Christ et qui avaient souffert pour son nom. Mais à mesure que l'ignorance des Écritures et des vérités qu'elles renferment, s'accroissait, et que la superstition prenait le dessus, de la vénération on passa à l'idée que ces saints qui, sur la terre, avaient eu par leurs prières une grande puissance auprès de Dieu¹, devaient l'avoir conservée après leur mort. On en fit donc des intercesseurs dans le ciel. On pensa qu'ayant été des êtres humains comme nous sur la terre, ils comprendraient mieux nos luttes, nos combats et nos peines, que l'on éprouverait moins de craintes et plus de hardiesse à s'approcher d'eux, et que d'ailleurs, à cause de leurs mérites, le Seigneur se laisserait plus aisément fléchir par eux.

À la tête de ces saints se trouvent naturellement les apôtres, spécialement Pierre et Paul, mais surtout Pierre, que l'église romaine considère comme le premier pape; puis Jean Baptiste comme précur-

1. Cela est vrai; la prière fervente du juste peut beaucoup; mais c'est sur la terre. (Jacques 5:15.)

seur du Seigneur. Dans l'office de la fête de Jean Baptiste, l'église romaine applique à ce saint les paroles d'Ésaïe qui annonce la venue du Sauveur (Ésaïe 49:1-6)¹, tordant ainsi les Écritures. Ensuite vient Joseph, l'époux de Marie, que l'on vénère comme le patron de l'église universelle, et auquel on applique les bénédictions appelées par le patriarche Jacob sur la tête de son fils Joseph (Genèse 49:22-26)², jouant ainsi sur la ressemblance des noms et induisant les âmes doublement en erreur. Après ceux-là viennent les martyrs, les Pères, les ermites comme saint Antoine par exemple, et ensuite une multitude de saints que nomment des légendes plus ou moins authentiques, quelques-uns n'ayant peut-être jamais existé. Ces légendes sont remplies de soi-disant miracles opérés par les saints dont elles parlent. À cela, il faut ajouter les hommes et les femmes d'une époque plus récente, qui, ayant mené une vie pieuse et opéré, affirme-t-on, des miracles, ont été d'abord béatifiés, puis canonisés, c'est-à-dire déclarés saints par le pape, et placés dans le ciel comme des intercesseurs auxquels on peut s'adresser et que l'on peut prendre pour patrons.

De bonne heure on plaça des édifices religieux, églises et chapelles, sous l'invocation de tel ou tel saint. On prétendit que des reliques de celui dont l'édifice portait le nom, se trouvaient là, souvent que son corps était sous le maître-autel, et que des miracles s'y opéraient³, et cela amenait, dans ces lieux

1. «Le Seigneur m'a appelé avant ma naissance; il s'est souvenu de mon nom lorsque j'étais encore dans le sein de ma mère, etc.» Je cite d'après la version catholique.

2. Entre autres celles-ci: «Ceux qui portaient des dards l'ont irrité, l'ont insulté, lui ont porté envie... Le Tout puissant te comblera de bénédictions... que ces bénédictions se répandent sur la tête de Joseph.» Sur la façade d'églises catholiques dédiées à saint Joseph, on lit: «Allez à Joseph», paroles que le Pharaon adressait aux Égyptiens, et que l'on détourne de leur vrai sens pour les appliquer à l'époux de Marie.

3. L'ancien historien Grégoire de Tours (dans le VI^e siècle), est rempli de ces récits légendaires de miracles.

vénérés, une multitude de pèlerins qui s'y rendaient, soit pour être guéris, soit pour obtenir de l'intercession du saint quelque bénédiction, soit pour acquérir, en vertu de ces pèlerinages fatigants et coûteux, des mérites auprès de Dieu. Nécessairement ces pèlerinages étaient pour ceux qui desservaient les lieux de culte et pour les habitants des endroits où ils se trouvaient, une source de gains d'autant plus considérable que la réputation du saint était grande et les pèlerinages plus nombreux. De là des trafics honteux, et une rivalité entre les lieux de pèlerinage, une sorte de concurrence à qui aurait le plus de pèlerins. Ne croyons pas que, dans nos temps plus éclairés, ces superstitions aient cessé. Qui ne connaît les pèlerinages à Lourdes, provoqués par de prétendues apparitions de la Vierge à une jeune fille en 1858; à Einsiedeln, en Suisse, où l'on affirme avoir une image miraculeuse de la Vierge; à Notre Dame de Lorette, en Italie, où l'on montre la maison de la Vierge et la chambre qu'elle occupait quand l'ange vint lui annoncer la naissance du Sauveur, le tout transporté par les anges à Lorette, petite ville des environs d'Ancône; à Saint-Jacques de Compostelle, en Espagne, le plus célèbre des lieux de pèlerinage après Rome et Jérusalem: on prétend que l'apôtre Jacques y fut enterré! Que de choses l'ennemi du Seigneur et des âmes a mises au cœur des hommes pour les détourner de Christ, de son œuvre, et du culte en esprit et en vérité!

Les saints ne sont pas seulement des intercesseurs généraux, pour ainsi dire. Bien que chacun puisse s'adresser à eux, chaque bourg, chaque ville, chaque contrée, chaque royaume a son patron spécial, là où domine l'église romaine. Bien plus, tout vrai catholique veut avoir pour patron le saint dont il porte le nom et l'on choisit ordinairement celui dont la fête tombe sur le jour de naissance de la personne.

Les saints sont en si grand nombre qu'afin de n'en oublier aucun et afin d'obtenir de tous, connus ou inconnus, la faveur de leur intercession, l'église romaine a institué une fête de tous les saints (le 1er novembre).

Au culte rendu aux saints, il faut ajouter l'invocation des anges. Les litanies des saints disent entre autres: Saint Michel, Saint Gabriel, Saint Raphaël, saints anges et archanges, priez pour nous. De plus chaque personne a son «bon ange», au dire de l'église romaine. Ainsi, dans une prière que les fidèles sont invités à répéter, il est dit: «Ange du ciel, mon fidèle et véritable guide, obtenez-moi d'être si fidèle à vos instructions et de régler si bien tous mes pas, que je ne m'écarte en rien des commandements de mon Dieu.» Et quant au saint patron, voici la prière qu'on lui adresse: «Grand saint dont j'ai l'honneur de porter le nom, protégez-moi, priez pour moi, afin que je puisse servir Dieu comme vous sur la terre, et le glorifier éternellement avec vous dans le ciel.» La confession des péchés ne s'adresse pas à Dieu seulement, mais «à la bienheureuse Marie toujours Vierge, à saint Michel archange, à saint Jean Baptiste, aux apôtres saint Pierre et saint Paul, et à tous les saints», et on les supplie d'intercéder auprès du Seigneur Dieu pour le pardon des péchés.

Nous ne trouvons dans l'Écriture sainte aucun passage qui justifie ce culte rendu à des créatures. Le Seigneur nous dit bien, pour montrer l'intérêt que le Père prend aux petits enfants et les soins qu'il a pour eux, que leurs anges voient sans cesse sa face dans les cieus (Matthieu 18:10). Mais cela signifie-t-il qu'il faut invoquer ces anges? Nullement. Les anges sont «des esprits administrateurs, envoyés pour servir en faveur de ceux qui vont hériter du salut.» (Hébreux 1:14.) Cela veut-il dire que nous devons nous adresser à eux? Pas du tout; au contraire, l'apôtre Paul dit, en parlant de certains docteurs, qui, déjà de son temps, induisaient les fidèles en erreur: «Que personne ne vous frustre du prix

du combat, faisant sa volonté propre dans l'humilité et *dans le culte des anges*, s'ingérant dans les choses qu'il n'a pas vues.» (Colossiens 2:18.) C'était une fausse humilité qui prétendait n'oser pas s'approcher de Dieu, et s'adressait aux anges. Mais l'apôtre dit au contraire à ces hommes qu'ils sont enflés d'un vain orgueil et suivent leurs propres pensées, et qu'ils ne tiennent pas ferme le Chef, c'est-à-dire Christ (Colossiens 2:19). Nous avons tout en Christ, Christ suffit pleinement. Il nous a sauvés, par Lui nous nous approchons de Dieu; nous n'avons besoin d'aucun autre. La Vierge Marie et les saints, les vrais saints qui sont délogés, sont dans le repos près de Lui, en attendant la résurrection. Ils n'ont et ne peuvent avoir cette toute-connaissance qui serait nécessaire pour entendre tous ceux qui les invoquent, et qui n'appartient qu'à Dieu, et par conséquent ils n'entendent aucune prière. Celles qu'on leur adresse ne sont qu'un vain son. Les anges sont occupés de leur service, comme nous le voyons dans l'Apocalypse, et quand Jean se prosterne et veut adorer l'ange qui lui avait montré les merveilleuses choses de Dieu, l'ange repousse cet hommage et lui dit. «Garde-toi de le faire; je suis ton compagnon de service... rends hommage à Dieu.» (Apocalypse 19:10; 22:8-9.)

Et s'il s'agit des saints, rappelons-nous que, quand Corneille vient recevoir Pierre, et qu'il se jette à ses pieds pour lui rendre hommage, l'apôtre le relève en lui disant: «Lève-toi; et moi aussi je suis un homme.» (Actes 10:25-26.) Cela ne suffit-il pas pour juger et condamner l'invocation des saints et des anges? Assurément. À Dieu seul, et au Seigneur Jésus Christ, appartient la gloire, et l'honneur, et la force, et toute adoration.

LES RELIQUES ET LE CULTE DES IMAGES

Deux choses contraires à l'Écriture caractérisent encore l'église de Rome. C'est d'abord le culte des reliques des saints, de la Vierge et même du Seigneur, et ensuite le culte des images.

Les reliques sont de prétendus restes, des ossements ou parties du corps de ceux que l'on révère, ou bien des objets qui leur ont appartenu ou qu'ils ont touchés. C'est vers le troisième siècle que l'on commença à entourer les restes des martyrs d'une vénération superstitieuse. Malgré l'opposition de quelques hommes pieux, le mal s'étendit rapidement. Vraies ou fausses, les reliques se multiplièrent. On leur attribua un pouvoir miraculeux, une vertu divine permanente. On prétendit que par elles les malades étaient guéris, les démons chassés, les morts ressuscités. Elles préservaient des dangers, faisaient gagner des batailles, et c'est sur elles que l'on prêtait les serments les plus inviolables. Pour affirmer leur puissance merveilleuse, on racontait toute espèce d'histoires souvent absurdes, en tout cas mensongères, et elles devinrent souvent l'objet d'un trafic scandaleux. Chaque église, chaque chapelle, chaque monastère, tenait à avoir ses reliques d'autant plus précieuses et renommées que de plus grands soi-disant miracles s'opéraient par elles. Les endroits où se trouvaient les plus célèbres reliques devenaient des buts de pèlerinage. Et les choses sont restées telles dans notre temps qu'on appelle un siècle de lumière. Rome présente à ses dévots pour être adorés, des objets dont l'origine est plus que douteuse — idolâtrie honteuse, reposant sur des fables, et qui ressemble à celle des prêtres de Bouddha qui eux aussi prétendent avoir des reliques de leur saint.

Je ne puis pas énumérer toutes les reliques que Rome vénère, ni les endroits où elles se trouvent. Ajouté aux légendes qui s'y rapportent, cela ferait un gros volume. Je citerai seulement trois des plus célèbres. La première est la sainte croix, celle sur laquelle le Sauveur a souffert. On prétend que

l'impératrice Héléne, mère de l'empereur Constantin, voulant faire construire une église sur l'emplacement du sépulcre de Jésus, les ouvriers, en creusant la terre, découvrirent les trois croix où le Seigneur et les deux brigands avaient été attachés. Un miracle, dit-on, fit découvrir laquelle était celle de Jésus. La plus grande partie de la croix fut conservée à l'église du saint sépulcre à Jérusalem, où, à ce que l'on dit, elle est encore, recouverte d'argent. Le reste fut coupé en morceaux et distribué comme reliques. Nombre d'endroits, églises ou autres, prétendent posséder un fragment de la vraie croix, mais si on les rassemblait, on en aurait la charge de dix hommes. Peuvent-ils être tous vrais, si même il y en a un seul qui le soit, car l'histoire de la découverte de la croix ne repose que sur des légendes? Et alors, qu'est-ce que l'on adore? Des morceaux de bois, comme les sauvages leurs fétiches. N'est-ce pas attristant de voir les âmes abusées par de telles choses au sein d'une église qui se dit chrétienne? Dieu peut-il par là être honoré, et le Seigneur glorifié?

Une autre relique célèbre est la tunique sans couture que portait le Seigneur. On l'appelle la sainte robe, et l'on raconte à son sujet les fables les plus,absurdes. Elle ne fut découverte que dans le XIIIe siècle et donnée à l'archevêque de Trêves, ville où on la montre encore. Mais on prétend l'avoir aussi à Argenteuil en France, et au Latran à Rome, sans compter des morceaux que l'on en possède, dit-on, en divers endroits. Où est la vraie? Ou plutôt, n'est-ce pas tout fausseté? Et c'est ce que l'on fait adorer par de pauvres gens abusés. N'y a-t-il pas là un système de mensonges inventé par Satan pour égarer les âmes et les détourner de Christ sous une apparence de dévotion? Les Bouddhistes ont aussi comme relique le vêtement de Bouddha renfermé dans une châsse. Et ce n'est pas la seule ressemblance que présente Rome papale avec le culte de Bouddha.

La troisième relique non moins fabuleuse, mais hautement vénérée, est le *saint suaire*. Une légende du moyen âge raconte qu'une femme de Jérusalem présenta à Jésus, lorsqu'on le conduisait au Calvaire, un mouchoir pour essuyer la sueur et le sang de son visage. Lorsque le Seigneur le lui rendit, sa face s'était imprimée sur le linge. Une autre légende rapporte la chose d'une manière toute différente. Ce serait le Seigneur lui-même qui aurait imprimé son visage sur un linge et l'aurait envoyé au roi Abgare qui désirait son portrait! Ici encore on voit l'absurdité et la fausseté de la légende. Quoi qu'il en soit, ce que l'on nomme le saint suaire se trouve, chose étrange, à Saint-Pierre de Rome, à Milan, en Espagne, et en d'autres endroits. Où est le véritable, à supposer qu'il y en ait un seul? Le saint suaire, un morceau de la vraie croix et la moitié de la lance qui perça le côté du Seigneur, sont les trois grandes reliques que, dans la semaine sainte, le pape et les cardinaux vont adorer solennellement, donnant ainsi l'exemple de l'idolâtrie au peuple qui se prosterne avec eux devant ces objets inanimés. Où trouvons-nous dans l'Écriture quoi que ce soit qui autorise un semblable culte? Nulle part. Au contraire, tout culte rendu à un objet quelconque, de quelque manière que ce soit, y est formellement condamné. L'Écriture nous enseigne à adorer par l'Esprit Saint le Dieu vivant et vrai, le Père et le Fils dans le ciel, et à mettre notre confiance en Lui. Quant aux miracles opérés par les reliques, ce sont des mensonges ou des supercheries, ou, s'ils sont réels, ils sont dus à la puissance satanique. L'homme de péché qui doit venir, viendra «selon l'opération de Satan», avec «toute sorte de miracles et signes et prodiges, de mensonges». Et le mystère d'iniquité opère déjà¹.

1. 2 Thessaloniens 2:9, 7.

À côté du culte des reliques se place celui qui est rendu aux images. Nous le trouvons dans l'église grecque comme dans l'église romaine, avec cette différence que la première n'admet que les images peintes. Ce sont les *icônes* devant lesquelles, dans les chaumières, les maisons, les lieux publics, et dans les églises, brûlent des cierges et se prosterne le peuple.

L'église romaine va plus loin. Les édifices consacrés à son culte sont remplis, non seulement de peintures, mais aussi de statues de la Vierge parées de riches vêtements, ainsi que l'enfant qu'elle porte, et de statues des saints et des anges. On y voit des crucifix, figures du Seigneur sur la croix; on va même jusqu'à représenter dans des tableaux, sous une forme humaine, le Dieu invisible, le Père. Ces images se trouvent aussi dans les maisons des dévots catholiques et y sont vénérées; dans les villes autrefois, il y en avait en quantité dans les rues, et l'on en trouve encore des vestiges. L'apôtre Paul ne serait-il pas indigné, plus encore qu'à Athènes, en voyant la chrétienté remplie d'idoles? (Actes 17:16). Et n'est-il pas à regretter, pour le dire en passant, que des chrétiens qui condamnent l'idolâtrie romaine, ne soient pas plus soigneux d'en écarter toute trace sur eux et dans leurs maisons?

C'est dans les églises surtout que s'étale le culte rendu aux images. Il n'en est guère qui n'ait une chapelle dédiée à la Vierge; d'autres ont en outre des chapelles consacrées à tel ou tel saint. Là, indépendamment du maître autel avec ses nombreux cierges et ses riches ornements, se trouvent, dans chaque chapelle, un autel pour dire la messe, des cierges, des tableaux et d'autres images, et devant ces images, on brûle de l'encens, et prêtres et laïques se prosternent, adorent et prient. Si mes lecteurs ont l'occasion de voir une gravure représentant l'intérieur d'un temple bouddhiste, ils seront frappés de la ressemblance qu'il présente avec une église romaine. Ne peut-on pas dire, que ces lieux où l'on prétend servir le Dieu unique, sont de vrais temples d'idoles? Idolâtrie d'autant plus affreuse que l'on fait de

Christ une image taillée que l'on baise et que l'on adore, et que les autres images auxquelles on rend un culte, sont celles de Pierre, de Paul, et d'autres qui furent de fidèles serviteurs de Dieu à qui toute idolâtrie était en horreur; et surtout idolâtrie condamnable au plus haut degré en ce qu'on se prosterne devant des représentations de Celui qui a dit: «Tu ne te feras point d'image taillée, ni aucune ressemblance de ce qui est dans les cieux en haut, ni de ce qui est sur la terre en bas, ni de ce qui est dans les eaux au-dessous de la terre. Tu ne te prosternerás point devant elles, et tu ne les serviras point»¹. On tombe ainsi dans le même péché qu'Israël quand il fit le veau d'or. L'église romaine prétend qu'on n'adore pas les images, mais qu'en leur rendant un culte, on vénère ceux qu'elles représentent. C'est un subterfuge; le passage que nous venons de lire est formel, et d'ailleurs le fait certain est que le pauvre peuple adore réellement l'image. Ajoutons à ce qui précède qu'un pouvoir miraculeux est attaché à certaines images, et que les baiser — en particulier baiser le crucifix — est considéré comme un acte méritoire. Nous l'avons vu en parlant de l'extrême onction.

Le culte des images commença de bonne heure en Orient et se répandit ensuite en Occident. Ce ne fut pas sans opposition. En Orient, des empereurs voulurent l'extirper par la force. Il en résulta des luttes sanglantes, car le peuple défendait avec acharnement ces images si chères, auxquelles il attribuait des miracles. En effet, souvent en Occident, comme en Orient, dans des calamités ou des dangers publics, on portait, dans une procession solennelle, telle ou telle image pour obtenir la délivrance. Si l'ennemi s'éloignait des murs d'une ville assiégée, si une maladie contagieuse venait à cesser, c'était grâce à la vertu de l'image.

1. Exode 20:4-5.

Après les luttes dont j'ai parlé, un concile fut convoqué à Nicée, en l'an 787. Il décréta que des images du Sauveur, de la Vierge, des anges, et des saints, en peinture ou en mosaïque, seraient placées dans les églises pour être baisées¹ et révérees en se prosternant devant elles, distinguant toutefois cette adoration de celle qui n'appartient qu'à la nature divine. «On doit, dit le concile, leur offrir de l'encens et des cierges, car l'honneur rendu à l'image passe à celui qu'elle représente.» Et pour joindre l'acte aux paroles, on apporta dans le concile une image qui y fut adorée. Ensuite on déclara anathème celui qui ne révérait pas les images et qui dirait qu'elles sont des idoles.

L'église romaine, comme l'église grecque, reçut les décrets de ce concile. Plus tard, le concile de Trente, dans le XVIe siècle, statua: «On doit avoir et conserver, principalement dans les églises, les images de Jésus Christ, de la Vierge, mère de Dieu, et des autres saints, et leur rendre l'honneur et la vénération qui leur sont dus, parce que cet honneur est rapporté aux originaux qu'elles représentent.»

Telle a été la ruse de Satan pour entraîner les âmes dans l'idolâtrie, malgré la parole de Dieu qui la proscriit formellement. «Je ne donnerai pas ma gloire à un autre, ni ma louange à des images taillées», dit l'Éternel². Et quand nous voyons ces statues devant lesquelles on se prosterne, qu'elles soient de pierre ou de bois, comment ne pas nous rappeler les paroles si fortes d'Ésaïe: «Qui a formé un dieu, ou fondu une image, qui n'est d'aucun profit?»... Un homme prend un bois: d'une partie il fait du feu et s'en chauffe et fait cuire du pain; et de l'autre il en fait un dieu, une image taillée, et se prosterne devant elle. Et le prophète ajoute: «Il se repaît de cendres; un cœur abusé l'a détourné; et il ne délivre

1. Les adorateurs de Baal baisaient son image. (1 Rois 19:18. Voyez aussi Osée 13:2).

2. Ésaïe 42:8.

pas son âme, et ne dit pas: N'ai-je pas un mensonge dans ma main droite?»¹. Combien ces paroles sont applicables à ces nombreux pauvres abusés qui se prosternent devant les peintures et les statues de bois ou de pierre, et leur adressent leurs prières!

1. Ésaïe 44:10-20.

LE PURGATOIRE

Une autre doctrine du papisme est le purgatoire. Qu'est-ce que le purgatoire? C'est un lieu, dit l'église romaine, où ceux qui sont morts en état de grâce, c'est-à-dire non coupables de péché mortel¹, sont purifiés par des châtiments et des souffrances temporaires, des fautes qui n'ont pas été suffisamment expiées ici-bas. Ces souffrances peuvent être allégées et leur temps abrégé, par les prières et les aumônes des parents et des amis du défunt, et surtout par des messes dites à son intention.

Bien que saint Augustin, à l'occasion de la mort de sa mère Monique, mentionne déjà les prières pour les morts, ce n'est qu'en l'an 600 que la doctrine du purgatoire fut reçue parmi les dogmes de l'église de Rome et que le pape Grégoire le Grand la formula en ces termes: «Nous devons croire qu'il y a un feu qui purifie des petites fautes avant que le jour du jugement arrive.» Le célèbre concile de Trente a défini complètement cette doctrine et prononcé l'anathème sur ceux qui la nient. Voici ce qu'il dit «Il y a un purgatoire, et les âmes qui y sont retenues prisonnières, sont secourues par les prières des croyants, mais surtout par le sacrifice acceptable de la messe.» Le concile ordonne à tous les évêques, de «s'appliquer avec zèle à ce que la sainte doctrine du purgatoire qui nous a été transmise par les vénérables pères de l'Église et par les saints conciles, soit crue, gardée, enseignée et prêchée partout parmi les fidèles de Christ... Les âmes des justes sont purifiées dans les flammes du purgatoire

1. L'église romaine enseigne qu'il y a deux sortes de péchés: les péchés *mortels* qui font perdre la grâce de la justification, et les péchés *vénies* (de *venia*, pardon) qui ne font pas perdre la grâce. Si quelqu'un meurt en état de péché mortel, il va en enfer. Mais quelqu'un qui s'est rendu coupable d'un tel péché peut être pardonné et justifié par le sacrement de pénitence. L'église romaine compte sept péchés mortels: l'orgueil, la convoitise, la luxure, la colère, la gourmandise, l'envie et la paresse.

par un châtement temporaire, afin que de cette manière leur soit accordée l'entrée dans leur patrie éternelle, où rien d'impur ne peut être admis... Le sacrifice de la messe est offert pour ceux qui se sont endormis en Christ, mais qui ne sont —pas entièrement purifiés.»

Telle est la doctrine romaine du purgatoire. Elle n'a, pour s'appuyer, *aucun passage de la parole de Dieu*, et, de l'aveu même du concile, ne repose que sur l'autorité des pères et des conciles. Nous allons voir qu'elle est contraire aux enseignements de l'Écriture, et au témoignage qu'elle rend à l'amour de Dieu et à l'œuvre de Christ pour la justification du pécheur et le pardon des péchés.

Où se trouve le purgatoire, et quel genre de souffrances les âmes y endurent-elles? Les docteurs romains ne le disent pas, et le concile de Trente interdit sur ce point les questions curieuses. Mais il parle du «feu du purgatoire», et l'église romaine, pour apitoyer les vivants sur le sort des âmes qui s'y trouvent, tolère qu'on le représente dans des tableaux comme un lieu où les âmes sont horriblement tourmentées dans un feu ardent. Et jusqu'à quand les âmes restent-elles dans ce lieu de souffrances? Jusqu'à ce qu'elles aient «payé le dernier quadrant» (Matthieu 5:26), disent les docteurs romains, car c'est ainsi qu'ils appliqué à faux ce texte. Ils veulent dire par là que les âmes subissent les peines du purgatoire jusqu'à ce qu'elles aient été entièrement purifiées et que la justice de Dieu ait été satisfaite. L'église romaine dit bien que l'intensité des souffrances peut être adoucie et leur durée abrégée par certaines œuvres accomplies en leur faveur, mais est-on jamais sûr que le dernier quadrant est payé et que l'âme sort enfin du purgatoire pour entrer au ciel? Non, jamais. Et ainsi les pauvres catholiques romains sont laissés dans une continuelle incertitude quant au sort de leurs parents ou amis décédés, quand bien même ceux-ci ont reçu l'extrême onction (qui selon Rome, doit effacer les dernières traces de péché), et qu'eux ont prié et fait dire des messes. Et ceux qui croient cet enseignement, ne peuvent

qu'être dans une erreur constante en pensant à la mort qui va les jeter dans les souffrances du purgatoire, malgré leur foi et leurs œuvres¹, et cela durant un temps indéterminé.

Mais Dieu soit béni, le purgatoire n'est qu'une invention de l'esprit humain et par conséquent un mensonge. Tout l'enseignement de l'Écriture est opposé à cette doctrine. D'abord nous n'y voyons nulle part la distinction entre les péchés mortels et les péchés véniels. Tout péché est mortel, car la parole de Dieu dit: «Les gages du péché, c'est la mort» (Romains 6:23), et après la mort, le jugement (Hébreux 9:27). Mais il est ajouté: «Le don de grâce de Dieu, c'est la vie éternelle dans le Christ Jésus, notre Seigneur.» Et Jésus nous dit: «Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse pas, mais qu'il ait la vie éternelle.» (Jean 3:16.) Et ce n'est pas après la mort seulement que nous aurons la vie éternelle; nous l'avons dès ici-bas lorsque nous croyons de cœur au Seigneur Jésus, car il est écrit: «Qui croit au Fils a (et non aura) la vie éternelle.» (Jean 3:36.) Nous lisons encore: «En ceci a été manifesté l'amour de Dieu pour nous, c'est que Dieu a envoyé son Fils unique dans le monde, afin que nous vivions par lui... Dieu... nous aima et... envoya son Fils pour être la propitiation pour nos péchés.» (1 Jean 4:9-10.) Puis: «Voyez de quel amour le Père nous a fait don, que nous soyons appelés enfants de Dieu... Bien-aimés, nous sommes maintenant enfants de Dieu.» (1 Jean 3:1-2.) En croyant au Seigneur Jésus, nous avons déjà maintenant la vie éternelle et sommes de bien-aimés enfants de Dieu; Dieu veut-il mettre son enfant, pour qui il a donné son Fils, et qui possède la vie éternelle, dans une horrible prison et d'affreuses souffrances jusqu'à ce qu'il ait payé le dernier quadrant? Est-ce là le grand amour dont il nous a aimés? (Éphésiens 2:4.)

1. Lisez le traité intitulé «La jeune fille irlandaise».

Il est vrai que si l'enfant de Dieu vient à manquer, Dieu le discipline ici-bas, pour son profit, afin de le rendre participant de sa sainteté (Hébreux 12:7-10), et cette discipline peut aller jusqu'à la mort du corps (1 Jean 5:16; 1 Corinthiens 11:30). Dieu permet aussi que nous soyons éprouvés de différentes manières, afin de nous purifier des choses qui ne conviennent pas à notre caractère de chrétiens (1 Pierre 1:6-7). Mais nous ne voyons nulle part dans l'Écriture qu'après cette vie, le croyant ait encore à souffrir pour satisfaire Dieu qui a été pleinement satisfait par le sacrifice de Christ. S'il déloge, c'est pour être avec Christ (Philippiens 1:23) et non dans le purgatoire. Absent du corps, il est avec le Seigneur (2 Corinthiens 5:8). L'Écriture nous dit aussi que les croyants ont à rendre grâces «au Père qui nous a rendus capables de participer au lot des saints dans la lumière» et qui nous a introduits «dans le royaume du Fils de son amour», et cela dès ici-bas (Colossiens 1:13-14.) Le croyant cesse-t-il de jouir de ces heureux privilèges quand il a quitté cette vie? Le lot des saints dans la lumière peut-il jamais être un lieu de tourments, et le purgatoire et ses souffrances fait-il partie du royaume du Fils de l'amour divin? Non.

La doctrine du purgatoire fait donc injure à l'amour parfait de Dieu, et méconnaît les dons de cet amour. La pensée du purgatoire tient les âmes dans une crainte perpétuelle. Or Dieu veut que, dans la connaissance et la jouissance de son amour, nous soyons sans crainte. «Il n'y a pas de crainte dans l'amour», dit l'apôtre Jean, «mais l'amour parfait chasse la crainte, car la crainte porte avec elle du tourment; et celui qui craint n'est pas consommé dans l'amour.» (1 Jean 4:18.)

Cette doctrine est aussi contraire à ce que l'Écriture enseigne touchant l'œuvre parfaite de Christ accomplie sur la croix pour notre salut complet et actuel, pour l'entier pardon de tous nos péchés. La parole de Dieu nous dit que Christ a «offert un seul sacrifice pour les péchés», que nous sommes

«sanctifiés par l'offrande du corps de Jésus Christ faite une fois pour toutes», que, «par une seule offrande, il a rendu *parfaits à perpétuité* ceux qui sont sanctifiés», et enfin que Dieu ne se souviendra plus *jamais* de leurs péchés ni de leurs iniquités» (Hébreux 10:10, 12, 14, 17). Si les croyants sont sanctifiés, rendus parfaits à perpétuité, et si Dieu ne se souvient plus de leurs péchés, qu'ont-ils encore besoin d'un purgatoire? Dieu veut-il exiger le paiement de péchés dont il ne se souvient plus, qui sont entièrement effacés de devant ses yeux? De plus, il est dit: «Le sang de Jésus Christ son Fils nous purifie *de tout péché.*» (1 Jean 1:7.) S'il faut encore aller dans le purgatoire, cette affirmation de l'Écriture n'est pas vraie: on fait Dieu menteur. Nous lisons aussi: Christ a été «offert une fois pour porter les péchés de plusieurs.» (Hébreux 9:28), c'est-à-dire de ceux qui croient, et: «Il a porté nos péchés en son corps sur le bois.» (1 Pierre 2:4.) Mais si l'on doit souffrir dans le purgatoire, c'est donc que le Christ n'a pas porté tous les péchés, c'est-à-dire que son œuvre est imparfaite et incomplète? N'est-ce pas un blasphème? Le fait est que l'église romaine veut toujours que l'homme ait une part à faire dans l'œuvre du salut, ici-bas ou dans l'autre vie.

Combien nous sommes heureux, de savoir avec une entière certitude que, si nous croyons de cœur au Seigneur Jésus, Dieu nous «a pardonné *toutes nos fautes*» (Colossiens 2:13), que nous sommes sauvés pleinement, vivifiés avec Christ, ressuscités avec Lui, assis en Lui dans les lieux célestes (Éphésiens 2:5-6)¹, que nous n'avons plus aucune condamnation à redouter (Romains 8:1), que nous sommes lavés, sanctifiés, justifiés, au nom du Seigneur Jésus et par l'Esprit de notre Dieu (1 Corin-

1. Telle est l'union intime du croyant avec Christ. Peut-on supposer qu'un homme qui est vivifié et ressuscité avec Christ, assis en Lui dans les lieux célestes, puisse en même temps être dans les souffrances du purgatoire?

thiens 6:11), et enfin que, si nous passons par la mort, c'est le Seigneur, et non le purgatoire, qui reçoit notre esprit bienheureux (Actes 7:59).

LES INDULGENCES

Aux doctrines de la pénitence et du purgatoire se rattache celle des *indulgences*, entièrement étrangère aussi et contraire aux enseignements de l'Écriture sainte. Mais avant de voir ce que l'on entend par là, rappelons en quelques mots ce que la Parole de Dieu nous dit touchant le salut de notre âme. Elle nous apprend que nous sommes des pécheurs perdus, éloignés de Dieu et ses ennemis dans nos pensées et par nos mauvaises œuvres, privés du ciel et sujets à la condamnation éternelle (Colossiens 1, 21; Romains 3, 23; Jean 3, 36). Elle nous dit que nous sommes morts dans nos fautes et dans nos péchés, sans force et incapables par nous-mêmes de revenir à Dieu, et qu'en nous il n'habite aucun bien (Éphésiens 2:1; Romains 5:6; 7:18). Et elle déclare de plus que personne ne sera justifié devant Dieu par des œuvres de loi, car la loi ne fait que manifester, par notre impuissance à l'observer, tout le mal qui est en nous (Romains 3:20).

Comment échapper à la juste condamnation prononcée contre nous? Il n'y a qu'une unique ressource, nous dit la parole de Dieu. C'est la grâce divine: «Vous êtes sauvés par *la grâce*, par la foi, et cela ne vient pas de vous, c'est *le don de Dieu*; non pas sur le principe des œuvres, afin que personne ne se glorifie.» (Éphésiens 2:8-9.) Le salut vient donc tout entier de Dieu, et il nous est accordé, sans aucun mérite de notre part, à cause de l'œuvre de Christ qui est mort pour nos fautes et a été ressuscité pour notre justification. Ce précieux Sauveur s'est chargé de nos péchés et les a expiés par son sacrifice parfait. C'est en vertu de ce sacrifice que Dieu nous pardonne et nous justifie, ainsi qu'il est écrit: «Étant justifiés gratuitement par sa grâce, par la rédemption qui est dans le Christ Jésus, lequel Dieu a présenté pour propitiatoire par la foi en son sang.» (Romains 3:24.) Quelles œuvres pourrions-nous ajouter à l'œuvre parfaite de Christ qui a satisfait Dieu? Gratuitement ne veut-il pas dire que l'on n'a

rien à payer? Et comment avoir part à la justification, à la rédemption, au salut? Simplement par la foi, la foi sans aucune œuvre, la foi au sacrifice du Seigneur, la foi en l'efficacité du sang versé croix pour ôter nos péchés. Telle est la voie du salut pour le pécheur coupable et perdu.

L'église romaine enseigne autrement: selon elle, l'homme est capable de faire le bien par lui-même et par conséquent peut et doit accomplir des œuvres propres à lui assurer le salut. Et comme preuve que la foi seule sans les œuvres ne suffit pas au salut, ses docteurs objectent les paroles de Jacques: «La foi sans les, œuvres est morte...» et «vous voyez qu'un homme est justifié par les œuvres et non par la foi seulement.» (Jacques 2:17-26.) Mais Dieu ne peut se contredire: les paroles de l'Esprit Saint données par l'apôtre Paul sont vraies, et celles données par Jacques sont vraies aussi, et les unes s'accordent parfaitement avec les autres. La foi est dans le cœur une puissance vivifiante et purifiante (Actes 15:9). Celui qui croit du cœur au Seigneur Jésus est régénéré, ou né de nouveau. L'Esprit Saint produit en lui une vie nouvelle, et il est rendu capable de faire des œuvres agréables à Dieu, tandis qu'auparavant les œuvres qu'il faisait étaient des œuvres mortes et nullement agréées de Dieu. Les œuvres que le chrétien accomplit sont le fruit et non le moyen du salut; elles sont la manifestation extérieure de la foi intérieure, de la vie de Dieu dans l'âme. C'est ainsi que Jacques dit qu'un homme n'est pas justifié par la foi seule, mais aussi par les œuvres, parce que celles-ci sont la preuve de la réalité la foi. Dans une horloge, le ressort qui est caché montre son existence par les mouvements du balancier que l'on voit.

Les œuvres ne nous sauvent donc pas, mais les bonnes œuvres que le chrétien accomplit sont le fruit la grâce et la preuve qu'il est sauvé, que la vie de Dieu est en lui. Nous avons encore sur ce sujet si important le passage suivant: «Quand la bonté de notre Dieu Sauveur et son amour envers les hom-

mes sont apparus, il nous sauva, *non sur le principe d'œuvres accomplies en justice, que nous, nous eussions faites*, mais selon sa propre miséricorde, par le lavage la régénération et le renouvellement de l'Esprit Saint, qu'il a répandu richement sur nous par Jésus Christ, notre Sauveur, afin que, ayant été justifiés par sa grâce, nous devinssions héritiers selon l'espérance de la vie éternelle.» (Tite 3:4-6.) Et ensuite l'apôtre ajoute: «Que ceux qui ont cru *Dieu* s'appliquent à être les premiers dans les bonnes œuvres.» (Verset 8.) Remarquons encore que les œuvres que le chrétien accomplit, ne sont pas des œuvres qu'il invente ou qu'il choisit; elles sont le fruit de l'Esprit et, dit l'apôtre, «nous sommes son ouvrage (l'ouvrage de Dieu), ayant été créés dans le Christ Jésus pour les bonnes œuvres que Dieu a préparées à l'avance, afin que nous marchions en elles» (Galates 5:22; Éphésiens 2:10).

Mais l'église romaine s'est écartée de ce sain enseignement. Les œuvres qu'elle préconise sont des œuvres purement extérieures; c'est l'observation des rites et cérémonies de l'église, des prières cent fois répétées, des jeûnes, des macérations pour dompter la chair, des pèlerinages en tels ou tels lieux réputés, la fondation d'églises, de chapelles ou de couvents, des aumônes; donner tous ses biens, faire vœu de pauvreté, entrer dans un couvent en renonçant au monde, porter un cilice et se flageller; toutes ces choses et d'autres encore sont considérées comme des œuvres méritoires propres à acquérir des droits au ciel. Voyez, à propos de ces œuvres, ce que l'apôtre Paul dit en Colossiens 2:16-23.

Selon l'église romaine, plus on accomplissait de ces œuvres que nous avons mentionnées, plus on était saint, plus on était propre pour le ciel, et l'on en vint à croire qu'il existait des personnes qui allaient en sainteté au-delà du nécessaire pour entrer dans le ciel. Comme si l'on pouvait être trop saint aux yeux de Dieu! Combien cela est loin de ce que dit la parole de Dieu: «Que celui qui est saint soit sanctifié encore.» (Apocalypse 22:11.) Ce sont ces personnes-là que le pape canonise, c'est-à-dire

déclare saintes, et place dans le ciel pour y être invoquées. Mais ce n'est pas tout. Ayant fait plus qu'il ne fallait pour être reçus dans le ciel, les saints ont laissé après eux un reste de mérites qui peuvent être appliqués à d'autres, dit l'église de Rome. C'est ce qu'elle appelle des mérites *surérogatoires*, mot qui veut dire au-delà de ce que l'on peut exiger. Mais que dit le Seigneur Jésus? «Quand vous aurez fait toutes les choses qui vous ont été commandées, dites: Nous sommes des esclaves inutiles; car ce que nous étions obligés de faire, nous l'avons fait.» (Luc 17:10.)

Au XIII^e siècle, un docteur de l'église de Rome, nommé Alexandre de Hales, et surnommé le docteur irréfragable, c'est-à-dire qu'on ne peut contredire, inventa une nouvelle doctrine. Il dit que Christ avait fait bien plus qu'il n'était nécessaire pour le salut des hommes. Une seule goutte du sang qu'il a versé suffisait pour cela, et puisqu'il en a versé beaucoup, ajoutait ce docteur, il en reste pour l'Église un trésor de mérites que l'éternité ne saurait épuiser. C'est une doctrine qui n'a aucun fondement dans la parole de Dieu, et qui n'est que le produit des vains raisonnements et de la folle imagination de l'homme. Mais le pape Clément VII l'a déclarée article de foi, et l'église romaine l'a acceptée comme telle. Ce trésor des mérites de Christ a été augmenté des mérites surérogatoires des saints, et la garde et l'administration en ont été confiées au pape, vicaire de Jésus Christ sur la terre, dit l'église romaine.

Que faire de ces mérites? Moyennant des sommes à payer ou certaines pratiques à accomplir, l'église les applique à chaque pécheur dans la mesure que ses péchés nécessitent, et c'est là ce que l'on nomme les *indulgences*. Les vivants peuvent aussi les acquérir pour abrèger, disent les docteurs romains, les peines qu'endurent les âmes dans le purgatoire. N'est-il pas triste de voir les âmes abusées trompées, par de semblables enseignements? Peut-on croire mérites d'une créature comme nous puis-ent nous être appliqués pour l'expiation de nos fautes? Peut-on supposer que d'une manière quelcon-

que, on puisse acheter quelque chose des mérites de notre adorable Sauveur qui a offert une fois pour toutes le sacrifice qui expie tous nos péchés, et qui donne gratuitement le salut et la vie éternelle? Et quelle prétention terrible de la part d'un homme de se dire le dispensateur de ce qui n'appartient qu'à Christ, de ce que Christ seul donne!

Les indulgences devinrent la source du trafic le plus honteux. Au moyen d'une somme d'argent payée à l'église, on était dispensé de la repentance et des peines de la pénitence. On pouvait ainsi sans remords se livrer au péché. On alla jusqu'à établir une taxe des indulgences, qui indiquait ce qu'il fallait donner pour se racheter de tel ou tel péché, même du plus grossier. On accordait aussi des indulgences à l'accomplissement de tels ou tels actes que l'on faisait considérer comme méritoires. Ainsi une indulgence plénière, c'est-à-dire le pardon de tous les péchés commis, même les crimes les plus grands, avait été promis par le pape Urbain II à tous ceux qui prendraient part à la croisade, c'est-à-dire à l'expédition guerrière destinée à reprendre Jérusalem des mains des Turcs. Une indulgence plénière applicable aux âmes du purgatoire, est accordée par le pape Pie VII à ceux qui, après la confession et la communion, récitent à genoux devant un crucifix une certaine prière.

Pour faire profiter du trésor des indulgences le plus grand nombre possible de personnes, le pape Boniface VIII, en l'an 1300, publia une bulle annonçant à l'Église qu'un jubilé se célébrerait à Rome tous les cent ans, et qu'à tous ceux qui s'y rendraient, il serait accordé une indulgence plénière, l'absolution de tous leurs péchés. D'innombrables pèlerins se rendirent à Rome de toutes parts, non sans apporter à l'église de riches offrandes. Cent ans, c'était bien long. On plaça donc les jubilés, d'abord à cinquante ans, puis à trente-trois ans, et enfin à vingt-cinq ans d'intervalle. Et comme un grand nombre

ne pouvaient facilement aller à Rome, on transporta sur différentes places de la chrétienté le jubilé et ses indulgences.

Ce trafic des choses saintes arriva au comble le plus honteux à l'époque de la Réformation. Le pape Léon X, homme léger et dissolu, avait besoin d'argent pour satisfaire à ses goûts dispendieux et à ses plaisirs. Pour s'en procurer, sous prétexte de vouloir achever la basilique de Saint-Pierre à Rome et de faire la guerre aux Turcs, il donna un nouvel essor à la vente des indulgences, dont les principaux marchés furent établis en Allemagne et en Suisse. Les scandales qui en résultèrent, l'indignation qu'ils soulevèrent, la manière grossière et impie dont agissaient ceux qui étaient préposés à cette vente, furent une des causes de la Réformation. Nous en reparlerons plus tard, s'il plaît au Seigneur.

De nos jours, l'église romaine applique toujours les indulgences, bien qu'en ayant supprimé les abus les plus grossiers. Ainsi elle accorde des indulgences d'un certain nombre de jours ou d'années, à l'accomplissement de tels ou tels actes, par exemple à des pèlerinages, à des prières récitées devant certains autels, ou adressées à tel saint. Et ces indulgences sont appliquées soit à celui qui les acquiert ainsi pour lui épargner un certain temps de souffrances dans le purgatoire, soit à des personnes délogées en faveur desquelles ces actes sont accomplis.

Nous avons ainsi vu l'ensemble de ce qui constitue le papisme, ce grand système de doctrines qui cache le vrai christianisme. Nous avons encore à considérer les moyens terribles inventés par l'église romaine pour tenir les âmes sous sa domination.

L'INQUISITION

L'Inquisition était un tribunal ecclésiastique institué pour rechercher et punir les personnes coupables *d'hérésie*. Que faut-il entendre par ce mot? Il signifie en réalité toute doctrine contraire à la parole de Dieu. Mais l'église romaine appelle de ce nom ce qui est opposé à ses enseignements et à ses pratiques. Ainsi, si quelqu'un niait que le pape eût le pouvoir de pardonner les péchés, ou s'il ne croyait pas à la messe, ou, au purgatoire, ou s'il rejetait quelque autre des traditions de l'église, il était regardé comme un hérétique digne de châtement.

Comment faut-il agir avec les hérétiques? La parole de Dieu nous dit simplement qu'il faut les rejeter et n'avoir pas de communication avec eux (Tite 3:10; 2 Jean 10), et c'est ce que l'Église faisait au commencement. Mais quand elle se fut écartée de l'enseignement des Écritures, qu'elle y eut ajouté ses traditions et ses ordonnances, et qu'elle se fut érigée en dominatrice des consciences et des cœurs, elle en vint à dire qu'il fallait châtier les hérétiques qui ne voulaient pas renoncer à leurs erreurs, par la perte de leurs biens, par la prison, et enfin par le feu. Elle prétendait s'appuyer sur ce passage. «Contrains-les d'entrer.»

Déjà à la fin du IV^e siècle, un nommé Priscillien, chef d'une secte qui portait son nom, fut mis à mort avec quelques-uns de ses disciples pour crime d'hérésie, par ordre de l'empereur Maxime¹. Son principal accusateur était un évêque du nom d'Ithacius.

1. Priscillien était un véritable hérétique. Sa doctrine se rapprochait de celle des Manichéens; mais ce n'était pas une raison pour le faire mourir.

Ambroise de Milan et d'autres évêques jugèrent son action si indigne de sa charge, qu'il fut excommunié et mourut en exil. Ainsi à cette époque, sévir contre les hérétiques était désapprouvé par ce qu'il y avait de meilleur dans l'Église. Nous avons cependant vu, par exemple, dans l'histoire de Chrysostôme et d'autres, avec quelle rigueur on traitait ceux qui ne suivaient pas les opinions religieuses des empereurs.

Au VI^e siècle, l'empereur Justinien édicta des pénalités contre les hérétiques, les Juifs et les apostats. Mais c'étaient des officiers civils qui poursuivaient les délinquants. Les cas d'hérésie étaient portés devant les tribunaux ordinaires. Plus tard les évêques furent investis du droit d'examiner ceux étaient accusés d'hérésie. S'ils ne renonçaient pas à leurs erreurs, vraies ou prétendues, ils étaient livrés au pouvoir civil pour être punis; mais la poursuite des hérétiques ne se faisait pas d'une manière générale et l'on jugeait d'après les décisions des conciles.

Ce fut vers la fin du XII^e siècle que des mesures rigoureuses et plus générales furent prises pour rechercher et punir ceux que l'église de Rome appelait hérétiques, et ce fut à l'occasion de l'hérésie des Albigeois répandus en grand nombre dans le midi de la France et ailleurs. Nous en parlerons plus tard.

Le saint siège, comme on appelle le siège épiscopal de Rome, sentait son autorité menacée par les progrès de cette hérésie. Aussi le pape Alexandre, en 1163, convoqua un concile à Tours. Voici une des décisions de cette assemblée: «À cause des hérésies existant à Toulouse et ailleurs, nous ordonnons aux évêques et à tous les prêtres du Seigneur demeurant dans ces lieux-là de veiller et sous peine d'anathème, de défendre que là où des partisans de ces hérésies sont connus, nul dans le pays n'ose

leur donner asile, ni ne leur prêle une aide quelconque. On ne doit avoir aucune relation avec ces personnes, ni pour vendre, ni pour acheter, afin que tout soulagement et toute marque d'humanité leur étant refusés, elles soient forcées d'abandonner l'erreur de leur vie. Et quiconque tentera de contrevenir à ce commandement, sera frappé d'anathème comme participant à leur iniquité. Quant aux hérétiques, s'ils sont pris, ils seront jetés en prison par les princes catholiques et privés de tous leurs biens.» Voilà comment parlaient les évêques de Jésus Christ chargés de paître les brebis! Toute réunion, des hérétiques était strictement défendue. On remarquera que non seulement les hérétiques étaient punis par la prison, mais que leurs biens étaient confisqués. Une part allait aux princes, une autre à l'église, et cela devint, pour les hommes avides, un terrible stimulant à porter des accusations contre les personnes riches.

Le pape Innocent III (de 1198 à 1216) déploya le plus grand zèle pour extirper tout ce qui était tenu pour hérésie. Il convoqua, en 1215, le quatrième concile de Latran, où furent passés de nouveaux et rigoureux décrets contre ceux qui différaient, non seulement des conciles généraux, mais de l'église de Rome. Les évêques devaient être les juges. Dans ce concile il fut décrété: «Les personnes notées seulement comme *suspectes* d'hérésie, à moins qu'elles n'aient pu se justifier elles-mêmes, seront frappées du glaive de l'anathème, et chacun devra les éviter. Si elles persistent pendant une année sous l'excommunication, elles seront condamnées comme hérétiques.» Ainsi se resserrait le filet destiné à prendre et à détruire les hérétiques. Bientôt le système prit sa forme définitive.

Au concile de Toulouse, en 1229, il fut décidé qu'une Inquisition permanente serait établie pour rechercher les hérétiques. Mais ce ne fut qu'en 1233, quand le pape Grégoire IX eut ôté aux évêques le pouvoir de punir ceux qui étaient coupables d'hérésie, et qu'il l'eut donné aux Dominicains, que

l'Inquisition prit la forme d'un tribunal distinct. On le nomma le Saint-Office, et ses officiers furent appelés Inquisiteurs de la foi.

Avant d'aller plus loin, disons qui étaient les Dominicains. Un jeune prêtre espagnol, nommé Dominique de Guzman, né en 1170, se distinguait par son éloquence, sa piété, son ascétisme et son dévouement à la cause de l'église romaine. En vue de la défendre contre les hérétiques, il fonda à Toulouse l'ordre des frères prêcheurs qui, d'après lui, furent nommés Dominicains. Bien que Dominique prétendît qu'il ne fallait employer contre les hérétiques d'autres armes que la prière, la persuasion et l'exemple, il accepta la charge d'inquisiteur, et comme tel persécuta les Albigeois avec la plus grande cruauté. Son emblème était un chien portant dans sa gueule une torche enflammée et brûlant le monde.

Emblème frappant de ce qu'il fut car sa vie se passa à pourchasser les hérétiques et à les faire brûler. Il fut canonisé en 1234, et est ainsi un des saints que l'église romaine invoque et prie! L'apôtre Paul disait: «Je ne suis pas digne d'être appelé apôtre, parce que j'ai persécuté l'Église de Dieu.» Dominique, lui, a passé sa vie à persécuter des chrétiens, et à cause de cela l'église de Rome a fait de lui un saint, et a inscrit son nom comme tel dans le calendrier. Mais à moins qu'avant sa mort il ne se soit repenti de ses cruautés et n'ait imploré le pardon de Christ — ce que nous ignorons — son nom ne saurait être inscrit parmi les saints de Dieu. Les Dominicains sont vêtus d'une robe blanche avec un capuchon noir. Ils s'engagent par serment à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour défendre l'église et le pape et pour détruire l'hérésie. Le pape leur donna son approbation et les nomma «les vraies lumières du monde», tristes et terribles lumières que celles que projetaient les bûchers qu'ils allumèrent pour consumer de soi-disant hérétiques!

Bien que, dans toutes les contrées de l'Europe occidentale, le fanatisme des prêtres ait fait brûler par le pouvoir civil ceux qu'ils disaient hérétiques, l'établissement de l'Inquisition rencontra une forte opposition dans plusieurs États. C'est en Espagne et au Portugal, ainsi que dans les contrées qui étaient soumises à ces royaumes, que le terrible tribunal fut érigé d'une manière permanente et fonctionna avec une rigueur cruelle durant près de six cents ans, n'ayant été aboli qu'au commencement du XIXe siècle.

Nous dirons maintenant quelques mots sur l'organisation du Saint-Office et sur la manière dont il procédait. Dans chaque contrée où l'Inquisition était établie, il y avait un Inquisiteur général. C'était toujours quelque haut dignitaire ecclésiastique qui dépendait du pape seul. Ni roi, ni prince, ni gouverneur n'avait autorité sur lui. Il nommait d'autres inquisiteurs pour chaque province où leur œuvre devait être poursuivie. Au-dessous de ceux-ci il y avait de nombreux officiers, tous prêtres et généralement de l'ordre des Dominicains. C'étaient des conseillers, des secrétaires, des consultants, outre les *alguazils* qui étaient chargés d'exécuter les ordres de l'inquisition, et les *familiers* ou serviteurs.

Toute personne attachée à l'Inquisition était liée par le serment le plus solennel à garder le secret sur ce qui se passait dans ses murailles. Tout témoin appelé devant les inquisiteurs, ainsi que tout prisonnier, devait prêter le même serment de ne jamais révéler ce qu'il y avait vu et entendu.

Partout où l'on soupçonnait qu'il y avait des personnes entachées d'hérésie, on envoyait des espions pour tâcher de les découvrir. On corrompait les serviteurs pour qu'ils déposassent contre leurs maîtres; on s'efforçait d'engager les amis à trahir ceux qui avaient confiance en eux; on encourageait même les enfants à dénoncer leurs parents au Saint-Office.

Tout garçon de 14 ans et toute fille de 12 ans devaient jurer devant le prêtre, non seulement qu'ils abjureraient toute doctrine contraire à l'église de Rome, mais qu'ils feraient tout ce qui serait en leur pouvoir pour poursuivre et dénoncer ceux qu'ils sauraient tenir ces doctrines. Deux fois par an, on lisait dans toutes les églises un mandement ordonnant au peuple d'informer les inquisiteurs dans les six jours, des hérétiques qu'ils connaîtraient. Sinon ils pouvaient eux-mêmes être poursuivis comme tels.

Toute personne soupçonnée d'hérésie, qu'elle fût riche ou pauvre, de haute naissance ou simple paysan, prêtre ou laïque, pouvait s'attendre de jour ou de nuit à entendre la voix des alguazils: «Ouvrez, au nom du Saint-Office», et être sommée de comparaître devant le redoutable tribunal avec bien peu ou point d'espoir de revoir sa demeure et sa famille.

Tenter de s'échapper était inutile, car on n'épargnait aucun moyen de saisir les fugitifs, et les agents de l'Inquisition étaient partout; d'ailleurs la fuite était considérée comme un aveu de culpabilité. Résister n'était pas moins impossible, car l'Inquisition avait en main toute la force armée du royaume aurait osé aider quelqu'un contre les serviteurs des inquisiteurs? C'était s'exposer au même châtiment que l'hérétique lui-même

Lorsqu'un prisonnier était traduit devant le tribunal, on ne lui disait jamais de quoi il était accusé, mais on lui ordonnait de confesser ses opinions hérétiques, même s'il ne les avait jamais émises de vive voix à personne et les avait gardées dans ses pensées. Pour l'amener à cette confession, on employait toutes sortes de moyens et de ruses. Ordinairement les juges prétendaient savoir tout ce qui le concernait, mais ils lui disaient que, s'il avouait, on userait d'indulgence envers lui. Quelquefois

même on lui promettait le pardon s'il disait tout, promesse rarement, si même jamais tenue. Mentir dans l'intérêt de l'église n'est pas un péché pour les agents de Rome.

Si la persuasion ne réussissait pas, on employait la torture. Même si le prisonnier avait confessé sa foi, il y était souvent appliqué, afin que les souffrances lui fissent dénoncer ceux qui avaient les mêmes croyances que lui. Les tortures étaient affreuses, trop affreuses pour être décrites. Les membres étaient disloqués, les parties délicates du corps brûlées, etc. Les souffrances que les païens faisaient endurer aux chrétiens des premiers temps, ne dépassaient pas celles que le Saint-Office infligeait à ceux qui comparaissaient devant lui. Le supplice se prolongeait jusqu'à ce que l'on eût obtenu les aveux désirés, où jusqu'au moment où l'on craignait pour la vie de la victime. Combien de fidèles témoins de Christ, hommes et femmes, en Espagne et en d'autres contrées soumises à la cruelle Rome, ont enduré ces souffrances avec une constance héroïque pour l'amour du Seigneur et de la vérité!» «Ils n'ont pas aimé leur vie, même jusqu'à la mort.» (Apocalypse 12:11.)

Si la torture n'avait pas amené le prisonnier à faire des aveux, on employait la ruse pour en tirer de lui. On plaçait dans la même cellule une personne soi-disant accusée aussi du crime d'hérésie. Celle-ci parlait contre l'église et l'Inquisition, et cherchait ainsi à obtenir de l'accusé quelque réponse à ses suggestions. On bien quelqu'un venait le voir sous prétexte de lui apporter des consolations. Il affirmait au prisonnier que s'il voulait s'ouvrir à lui, le secret serait bien gardé et qu'il userait de toute son influence pour le faire relâcher. Si le prisonnier ajoutait foi à ces paroles perfides, c'était son arrêt de mort. C'était toujours le même système de mensonge.

Lorsqu'on n'avait pas trouvé contre l'accusé des preuves suffisantes pour le condamner à la mort, ou s'il reconnaissait avoir tenu des doctrines contraires à l'église de Rome, mais qu'il s'en repentait, il était quelquefois pardonné. Mais sur 2000, avoue un historien papiste, à peine un ou deux furent entièrement absous. Jamais le pardon n'était accordé à ceux que le Seigneur avait employés comme serviteurs de sa Parole. D'ailleurs le pardon ne libérait pas les pénitents, comme on nommait ceux qui se repentaient. Ils subissaient un châtiment plus ou moins rigoureux, plus ou moins prolongé. Ils étaient souvent enfermés pour la vie, soit dans les prisons de l'Inquisition, soit, pour les femmes, dans des couvents. Parfois on les plongeait dans des cachots où jamais la lumière ne pénétrait, ou bien tels que le prisonnier ne pouvait s'y tenir ni debout, ni assis, ni couché.

Quant à ceux contre lesquels deux témoins pouvaient affirmer qu'ils leur avaient entendu proférer des paroles hérétiques, ou ceux qui confessaient tenir des doctrines estimées telles et ne voulaient pas les rétracter, leur punition était la mort par le feu. Mais les inquisiteurs et leurs serviteurs ne prononçaient, ni n'exécutaient eux-mêmes la sentence. Non; l'église de Rome a horreur du sang, dit-elle, et défend à ses prêtres de le verser. Quand donc le Saint-Office avait jugé qu'un homme était digne de mort, elle le livrait au bras séculier, c'est-à-dire aux magistrats civils, en recommandant avec hypocrisie de le traiter avec douceur et de ne pas toucher à sa vie. Mais ce n'était qu'une manière de parler, et les magistrats le savaient bien. Ils n'ignoraient pas qu'épargner quelqu'un que l'Inquisition avait condamné, c'était se rendre suspects eux-mêmes, et s'exposer à la vengeance du terrible tribunal. Au contraire, s'ils faisaient brûler le condamné, ils gagnaient l'approbation des prêtres et obtenaient du pape le pardon de leurs péchés. Trois années d'indulgences étaient accordées à tous ceux qui assistaient au supplice des hérétiques.

L'Inquisition avait d'abord sévi en France contre les Albigeois. Elle agit ensuite en Espagne contre les Juifs et les Maures. Les Juifs étaient fort nombreux en Espagne et, sous la domination tolérante des Maures, avaient acquis de grandes richesses. Sous prétexte que les Juifs pervertissaient les chrétiens et qu'ils avaient profané les saintes hosties, mais en réalité, pour s'emparer de leurs biens, le roi Ferdinand ordonna qu'ils se fissent chrétiens ou qu'ils quittassent le royaume. Plusieurs aimèrent mieux s'en aller et abandonner leurs maisons et leurs biens plutôt que de professer une religion qui, pour eux, était une idolâtrie. D'autres consentirent à être baptisés, mais ils haïssaient une religion qu'ils n'avaient embrassée que par crainte, et en secret ils continuaient à pratiquer leurs anciens rites. C'est contre eux que l'Inquisition usa de son pouvoir pour les rechercher et les punir. Des milliers furent brûlés ou subirent d'autres châtimens, et le roi et les inquisiteurs se partagèrent leurs richesses.

Les Maures étaient des Arabes mahométans qui, au VIII^e siècle, avaient envahi la plus grande partie de l'Espagne et y avaient fondé un royaume florissant. On montre encore des ruines, vestiges de leur ancienne splendeur. Peu à peu, les princes chrétiens qui s'étaient réfugiés dans les montagnes des Asturies, au nord du pays, reconquirent les provinces occupées par les Maures, et les refoulèrent en Afrique. Enfin, Grenade, leur ville capitale, fut prise en 1492 par le roi Ferdinand et sa femme Isabelle, et leur domination prit entièrement fin. Leur dernier roi, Boabdil, alla vivre à Alpujarra dans la retraite. Il avait été stipulé qu'il pourrait demeurer en Espagne et que ceux de ses anciens sujets qui resteraient dans le pays y auraient le libre exercice de leur religion. Au commencement, les Maures furent traités avec douceur. Un évêque, nommé Fray Hernando de Talavera, qui était un vrai chrétien, eut à cœur leur conversion, et renonçant à une situation qui lui valait plus de richesses, il accepta d'être archevêque de Grenade. Il avait compris que le seul moyen d'amener les Maures au christianisme était

de leur faire connaître Christ; il se mit à l'œuvre dans ce but et traduisit pour eux la Bible en arabe. Par son «esprit de douceur et sa vie irréprochable, il gagna l'affection des Maures qui l'écoutaient volontiers. Mais cette manière de répandre l'Évangile ne convenait pas aux autres évêques et aux conseillers du roi et de la reine. Fray Hernando dut leur céder et se retirer; on l'accusa même d'hérésie, mais il fut absous par le pape.

Sous la pression des prêtres qui leur persuadèrent qu'il fallait purger le sol espagnol de tout ce qui n'était pas chrétien, le roi et la reine, malgré les traités, obligèrent l'ancien roi à quitter l'Espagne, et les Maures furent mis dans l'alternative d'être bannis ou de se faire baptiser. Des milliers furent expulsés, et d'autres milliers, gagnés par l'appât de riches récompenses, se laissèrent baptiser. Mais que valaient de semblables conversions? Le nom de Christ n'en restait pas moins haï par ces soi-disant convertis qui gardaient en secret leurs anciennes coutumes religieuses. Le Saint-Office trouvait là de nombreuses occasions de sévir, quand on lui dénonçait ceux qui secrètement pratiquaient des rites musulmans, et les biens des condamnés revenaient encore au roi et aux inquisiteurs. Quel christianisme que le leur! Le Seigneur Jésus avait dit à ses disciples: «Ne vous amassez pas de trésors sur la terre», et aussi: «Aimez vos ennemis.» Était-ce là ce que pratiquaient les membres du Saint-Office et ceux qui les assistaient?

Mais, après les Juifs et les Maures, quand des âmes, lors de la Réformation, eurent été éclairées et converties au Seigneur par la parole de Dieu et les écrits des réformateurs, ce fut contre elles que l'Inquisition tourna tous ses efforts. En effet, c'était un danger mortel pour l'église de Rome. Personne n'aurait songé à se faire Juif ou mahométan; mais la parole de Dieu montrait les erreurs et les abus de l'église de Rome, et, lorsqu'elle était saisie dans le cœur, elle séparait les âmes fidèles de ce système

d'iniquité. Voilà ce que Rome et ses prêtres ne pouvaient tolérer, et elle mit tout en œuvre, les prisons, le fer et le feu, pour étouffer la vérité, en accablant et détruisant ceux qui en étaient les témoins. Elle l'avait fait en des temps précédents et en d'autres contrées, chaque fois que la vérité avait éclairé des âmes et qu'elles l'avaient confessée; mais c'est en Espagne et au Portugal que la persécution prit un caractère systématique. Dieu a inscrit dans son livre les noms des milliers qui ont souffert pour le nom de Christ de la part de celle que la parole de Dieu nous montre comme «enivrée du sang des saints, et du sang des témoins de Jésus» (Apocalypse 17:6). L'Inquisition n'a été abolie en Espagne que dans les premières années du siècle dernier, mais l'esprit qui l'a inspirée a-t-il pris fin? L'église de Rome a-t-elle reconnu son iniquité et s'en est-elle repentie? Non; elle ne change pas. Les circonstances du temps actuel ne lui permettent pas d'agir comme autrefois; ses principes restent les mêmes. Jusqu'au jour de son jugement, elle sera celle dont il est dit: «Par ta magie (tes séductions), toutes les nations ont été égarées. Et en elle a été trouvé le sang des prophètes, et des saints, et de tous ceux qui ont été immolés sur la terre.» (Apocalypse 18:24.) Dans le courant d'un siècle (le XVIe), en Espagne seulement, sous six différents grands inquisiteurs, plus de 20,000 personnes furent brûlées pour cause de religion, et plus de 225,000 condamnées à différentes peines! Et toutes ces cruautés accumulées s'accomplissaient au nom de Celui qui s'est donné Lui-même pour le salut des hommes, et qui disait à Jean et à Jacques demandant à faire descendre le feu du ciel sur des hommes qui ne recevaient pas leur Maître: «Vous ne savez de quel esprit vous êtes animés.»

LES TÉMOINS DE LA VÉRITÉ PENDANT LES SIÈCLES DE TÉNÈBRES

Il était nécessaire de présenter les erreurs fatales qui caractérisent l'église de Rome, parce que nous vivons au milieu d'elle, et qu'il importe pour nous de voir combien, tout en assumant le nom de chrétienne, elle s'est écartée des enseignements de Christ et des apôtres. Elle a annulé, par son idolâtrie, le culte qui ne doit être rendu qu'à Dieu et à son Fils, et a mis à la place du salut par la grâce de Dieu, le salut par des œuvres qui ne peuvent justifier le pécheur. Et il est non moins important d'être mis en garde contre elle, par le fait qu'elle a beaucoup d'attraits pour le cœur naturel par une apparence religieuse qui répond à certains besoins de l'âme, par son culte pompeux qui parle aux sens, et par une certaine piété et souvent un grand dévouement chez plusieurs de ses membres. Mais, dit l'apôtre, «l'exercice corporel est utile à peu de chose» (1 Timothée 4:8), et les ordonnances selon les enseignements et les commandements des hommes n'ont qu'une apparence de sagesse en dévotion volontaire et en humilité, en ce qu'elles n'épargnent pas le corps; mais c'est pour la satisfaction de la chair (Colossiens 2:21-23). De plus, cette église se présente comme revêtue d'une autorité qu'elle assume faussement, il est vrai, mais qui convient à la paresse de beaucoup d'âmes. Et c'est ainsi qu'elle «séduit, entraîne et égare».

Nous n'avons parlé que très peu de cette autre grande fraction de la chrétienté qui s'appelle l'église orthodoxe grecque. Les patriarches (c'est-à-dire les principaux prélats) des églises de l'Orient, et spécialement celui de Constantinople, ne voulurent jamais reconnaître la suprématie du pape de Rome. De là vint une séparation qu'on appelle «le schisme oriental», et qui fut consommée en 1043. La plus nombreuse partie de l'église grecque est en Russie, et avait pour chef réel le tsar qui gouvernait par un synode dont il nommait les membres. Mais l'église grecque est aussi idolâtre que l'église romaine. Si

elle rejette les images sculptées, elle a ses icônes ou images peintes des saints, de la Vierge, du Seigneur, et même de Dieu le Père! Elles sont répandues partout, depuis la hutte du pauvre paysan, jusqu'aux palais des grands, et malheur à qui ne les révère pas! Les fausses doctrines de la transsubstantiation, des prières pour les morts et d'autres, existent là comme dans l'église romaine, et là aussi c'est le clergé qui domine sur les consciences.

Il faut reconnaître que soit l'une, soit l'autre, de ces deux grandes églises rivales, envoyèrent des missionnaires dans les contrées encore païennes de l'Europe du centre et du nord, et en d'autres pays. C'étaient en général des moines, hommes pieux, dont on ne peut méconnaître le courage et le dévouement, et dont plusieurs aimaient vraiment le Seigneur. Nous avons mentionné quelques-uns d'entre eux. Le nom de Jésus Christ fut ainsi peu à peu porté chez tous les peuples de l'Europe qui ne le connaissaient pas encore. Mais Rome imposa aux nations qu'elle évangélisa ainsi, son autorité avec sa hiérarchie, ses formes religieuses et ses superstitions, et l'église grecque ne fit pas autrement. De plus, on ne chercha pas la conversion du cœur chez ceux qu'on évangélisait. Ceux qui y consentaient étaient baptisés, et ils étaient chrétiens! Souvent c'était par la force des armes qu'on forçait les peuples à se faire chrétiens par le baptême. D'autres fois, c'était le roi d'un pays qui, par politique, abandonnait le paganisme, et persuadait ou obligeait son peuple à le suivre. Les païens laissaient leurs idoles et leur culte pour d'autres idoles et d'autres cérémonies. L'Europe fut ainsi christianisée, c'est-à-dire devint chrétienne de nom. L'Église devint ce grand arbre dont parle le Seigneur en Matthieu 13, d'une grande apparence, mais abritant dans son opulent feuillage toutes sortes de choses mauvaises. Et c'est ce que nous voyons actuellement. Et dans ce monde ainsi christianisé, si quelqu'un veut être sauvé, il faut

qu'il soit vraiment converti, tout comme s'il eût été païen, et qu'il quitte le chemin large de la simple profession chrétienne, pour entrer par la porte étroite du salut, la foi au Seigneur Jésus Christ.

Il faut encore dire qu'outre ces missionnaires dont nous parlions, il y eut dans l'église romaine, durant ces siècles de ténèbres qu'on appelle le moyen âge, des hommes vraiment pieux. Nous en citerons deux des plus remarquables. L'un fut Anselme, qui vécut dans la seconde moitié du XI^e siècle, et fut archevêque de Canterbury en Angleterre. Il écrivit, entre autres, un traité sur la Rédemption avec ce titre: «Pourquoi Dieu s'est-il fait homme?» Il y enseigne que le Fils de Dieu est devenu un homme, afin de souffrir à la place du pécheur pour satisfaire à la justice de Dieu. «Par sa mort», dit-il, «le Fils de Dieu offrit une satisfaction d'un prix infini, et par là même suffisante pour couvrir les péchés de toute l'humanité.» Et il exhortait les mourants à regarder uniquement aux mérites de Jésus Christ.

Le second de ces hommes distingués est Bernard de Clairvaux, ainsi nommé parce qu'il fut abbé du monastère de ce nom. Il vivait dans la première moitié du XII^e siècle, et avait été élevé par une mère pieuse, dont les enseignements le gardèrent loin des plaisirs du monde. Dès l'âge de vingt-deux ans, il entra dans la vie monastique et devint bientôt célèbre par sa puissante éloquence et son activité infatigable. Il acquit ainsi une grande influence dans l'Église, parlant avec hardiesse aux grands de la terre comme aux petits. Il était d'ailleurs d'une charité inépuisable envers les pauvres. Il aimait la Bible et en faisait sa lecture favorite, et, pour lui, ni jeûnes, ni pénitences, ne sauvaient le pécheur, mais Christ seul. Il était aussi poète, et composa plusieurs hymnes latines. L'une d'elle en particulier nous montre l'amour qu'il avait pour Jésus. On l'a traduite, mais bien imparfaitement, en français; en voici deux strophes:

*Chef couvert de blessures,
Tout meurtri, tout en sang,
Chef accablé d'injures,
D'opprobres, de tourments;
Chef, des gloires divines
Autrefois couronné,
C'est maintenant d'épines
Que ton front est orné.*

*Ah! pour ton agonie,
Pour tes grandes douleurs,
Je veux toute ma vie
Te bénir, mon Sauveur!
Ta grâce est éternelle,
Et rien, jusqu'à la fin,
Ne pourra, cœur fidèle,
Me ravir de ta main.*

Mais avec leur piété, leur charité, leur dévouement, ces hommes, et d'autres tels qu'eux, ne soutenaient pas moins l'église romaine, ses erreurs et ses superstitions. On se rappelle ce que saint Bernard disait relativement à la Vierge: «Si tu es effrayé de la majesté de Jésus, recours à Marie!» Et il sévissait

avec rigueur contre de prétendus hérétiques, car c'est ainsi qu'il nommait ceux qui, s'attachant à la parole de Dieu, se séparaient de Rome.

Il est vrai que bien des hommes pieux de l'église romaine déploraient et dénonçaient les vices du clergé, des moines et des papes, et cherchaient à les réformer. Ils s'efforçaient de corriger les mœurs dissolues des moines en introduisant dans les couvents des règles sévères, et en fondant de nouveaux ordres. Mais ce n'était pas couper le mal à la racine. Les nouveaux ordres monacaux, tels que les franciscains et les dominicains, ne firent que fortifier, par l'appui qu'ils lui prêtèrent, l'autorité de l'église de Rome, et, sous différents noms, les diverses congrégations, en une certaine mesure, dominèrent et dominant encore le chef même de l'église, le pape.

Dans ces ténèbres d'erreur et de superstition, et sous cette domination du clergé, que devenait la vérité de Dieu, qu'il avait donnée aux hommes? Cette vérité ne peut jamais périr, et Dieu eut toujours des témoins pour la maintenir. Mais ce fut au milieu et au prix de beaucoup de souffrances, car l'église romaine les poursuivait partout, ne pouvant supporter qu'on se dérobat à son autorité. Dans l'état de choses représenté par l'assemblée de Thyatire, ils étaient ceux dont le Seigneur reconnaissait les œuvres, la foi, l'amour, le service et la patience, le résidu qui ne suivait pas la doctrine de Jésabel et ne connaissait pas les profondeurs de Satan (Apocalypse 2:19, 24).

Il y avait bien, dans quelque cellule d'un couvent, un moine ou une nonne qui déplorait la corruption de l'église, et se réfugiait comme consolation auprès du Sauveur qu'il aimait. Tel, par exemple, ce pauvre chartreux qui écrit sa confession en ces termes. «O Dieu très charitable! Je sais que je ne puis être sauvé et satisfaire ta justice autrement que par le mérite, la passion très innocente et la mort

de ton Fils bien-aimé. — Pieux Jésus! tout mon salut est dans tes mains. Tu ne peux détourner de moi les mains de ton amour, car elles m'ont créé, formé et racheté. Tu as inscrit mon nom d'un style de fer, avec une grande miséricorde et d'une manière ineffaçable, etc.» Et il ajouta: «Si je ne puis confesser ces choses de la langue, je les confesse du moins de la plume et du cœur». Puis il plaça sa confession dans une boîte de bois qu'il renferma dans un trou fait à la muraille de sa cellule. Plusieurs siècles après, en 1776, on abattit un corps de logis qui avait fait partie de ce couvent, et on trouva la confession du frère Martin. Un autre adressait chaque jour au Seigneur cette prière: «O mon Seigneur Jésus Christ! Je crois que tu es seul ma rédemption et ma justice.» N'est-il pas doux de penser que le Seigneur, dans ces temps ténébreux, avait des âmes cachées pour qui il était leur trésor? Mais elles demeuraient dans l'ombre, soumises à Rome, et gardaient pour elles-mêmes la lumière intérieure qui illuminait et réjouissait leur cœur.

Mais il y eut d'autres fidèles qui ne craignirent pas de confesser hautement leur foi, et de rompre avec Rome, en s'attachant uniquement à la parole de Dieu. Ils forment une ligne non interrompue de témoins jusqu'aux jours de la Réformation. C'est d'eux que nous avons à nous occuper maintenant.